



# **RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ ACTIONNARIALE 2022**



# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>5</b>
<b>NOTRE APPROCHE DE LA RESPONSABILITÉ ACTIONNARIALE</b> .....	<b>7</b>
A propos de Carmignac .....	7
Carmignac, Risk managers .....	24
Notre politique en matière de conflits d'intérêts .....	31
Nos politiques ESG .....	34
<b>INTEGRATION</b> .....	<b>37</b>
Notre approche .....	37
Intégration des critères ESG : faits marquants en 2022 .....	44
Utilisation des fournisseurs de données externes ESG .....	49
<b>ENGAGEMENT</b> .....	<b>51</b>
L'approche de Carmignac en matière d'engagement .....	51
Notre activité d'engagement en 2022 .....	57
L'engagement dans la pratique : études de cas .....	59
Transparence .....	63
<b>COLLABORATIONS</b> .....	<b>65</b>
Pourquoi nous collaborons .....	65
Notre adhésion à des affiliations .....	65
Exemple de collaboration dans la pratique .....	68
Les collaborations que nous avons développées en 2022 .....	69
<b>VOTE</b> .....	<b>71</b>
Notre engagement à exercer nos droits de vote .....	71
Politique et processus de vote .....	72
Focus sur notre activité de vote .....	77
Le vote en pratique : études de cas .....	78
Impliquer nos clients .....	80
Transparence .....	80
<b>ANNEXE</b> .....	<b>83</b>



# AVANT-PROPOS

L'année 2022 a été éprouvante tant pour l'économie mondiale que pour les marchés financiers. Elle a été jalonnée par la guerre menée par la Russie, les tensions géopolitiques croissantes entre l'Orient et l'Occident, la crise énergétique en Europe et l'inflation mondiale. Dans ce contexte, les approches ESG (environnement, social et gouvernance) ainsi que l'investissement durable ont été inévitablement mis à l'épreuve, notamment par un examen plus rigoureux des définitions normatives et une politisation des débats, en particulier aux États-Unis. Nous restons néanmoins convaincus que notre engagement en faveur des enjeux de durabilité est essentiel pour gérer de manière judicieuse les risques et les opportunités d'investissement. Cet engagement s'inscrit également dans le droit fil de notre volonté d'avoir des impacts positifs sur l'environnement et la société tout entière, dans l'intérêt de nos investisseurs. L'année 2022 a clairement montré qu'il était crucial d'adopter une approche de pointe pour analyser le profil ESG des entreprises en portefeuille. Pour cela, il faut notamment intégrer la satisfaction des employés, puisqu'il est indispensable de fidéliser les talents en période d'inflation, le changement climatique et la sécurité énergétique dans un contexte marqué par une guerre et des risques sociaux liés aux chaînes d'approvisionnement, alors que les tensions géopolitiques montent entre les États-Unis et la Chine.

Le contexte décrit ci-dessus a certes freiné certaines avancées en matière de développement durable, avec par exemple le recours accru au charbon en Europe, mais il a également encouragé l'instauration de politiques publiques axées sur la durabilité et ayant vocation à favoriser l'intégration des facteurs ESG dans les stratégies des entreprises. Par exemple, la loi sur la réduction de l'inflation (IRA) du président américain Joe Biden a envoyé un signal fort en réaffirmant l'ambition des États-Unis de jouer les premiers rôles dans le domaine des technologies vertes. En outre, de nouveaux moyens de financement de la croissance durable ont été mis en place, grâce notamment aux progrès de l'Union européenne dans l'élaboration d'une norme européenne pour les obligations vertes (EU GBS) au cours de l'année. Les sociétés de gestion d'actifs ont dû s'adapter à la réforme instituée par le Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité (SFDR), qui classe les fonds en fonction de leur utilisation des données ESG (fonds « Article 6, 8 et 9 »), sous l'égide des régulateurs nationaux.

Cette année encore, plus de 90 % des actifs sous gestion éligibles de Carmignac sont logés dans des fonds relevant des Articles 8 (promouvant des caractéristiques environnementales et sociales) et 9 (affichant un objectif d'investissement durable).

Comme nous l'expliquons en détail dans notre rapport, en 2022, nous avons encore renforcé notre approche en matière d'investissement durable et d'engagement actionnarial (stewardship). C'est en pensant à l'intérêt accru de nos clients pour l'investissement ESG et durable que nous avons lancé notre tout dernier fonds « S », Carmignac Portfolio Human Xperience, qui vient compléter notre gamme thématique aux côtés de Carmignac Portfolio Climate Transition (fonds « E ») et de Carmignac Portfolio Family Governed (fonds « G »). Les normes de transparence sont au cœur de notre démarche. Nous avons créé un simulateur d'investissement durable, un outil pédagogique permettant à nos clients de mieux appréhender l'impact de leurs investissements sur l'environnement et la société. Nous avons également publié notre premier rapport aligné sur les travaux du Groupe d'experts sur la communication financière liée au climat (TCFD). Les mesures que nous prenons dans l'intérêt de nos investisseurs ne s'arrêtent pas aux décisions d'investissement. Nous agissons également comme des propriétaires actifs des entreprises dans lesquelles nous investissons, une démarche essentielle dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire. En 2022, nous avons dialogué avec 81 entreprises et exercé activement nos droits de vote en nous opposant au moins une fois à la direction des entreprises lors de 55 % des assemblées d'actionnaires lors desquelles nous avons voté. Nous avons établi les premières Lignes directrices de vote de Carmignac et avons publié notre guide « Attentes ESG » afin d'aider les entreprises en portefeuille, ainsi que nos investisseurs, à mieux comprendre nos attentes vis-à-vis de nos trois grandes thématiques ESG : le Climat, l'Émancipation et le Leadership.

Nous avons désormais l'intention de renforcer notre approche de l'investissement durable en 2023 et les années suivantes, sous la direction de Lloyd McAllister, notre nouveau responsable de l'Investissement durable.

Il s'agit de la deuxième édition annuelle de notre rapport sur la Responsabilité actionnariale. Je vous invite à le lire pour découvrir les initiatives que nous avons lancées en 2022, qui témoignent de notre conviction inébranlable en faveur de l'investissement durable.



Edouard Carmignac



# NOTRE APPROCHE DE LA RESPONSABILITÉ ACTIONNARIALE

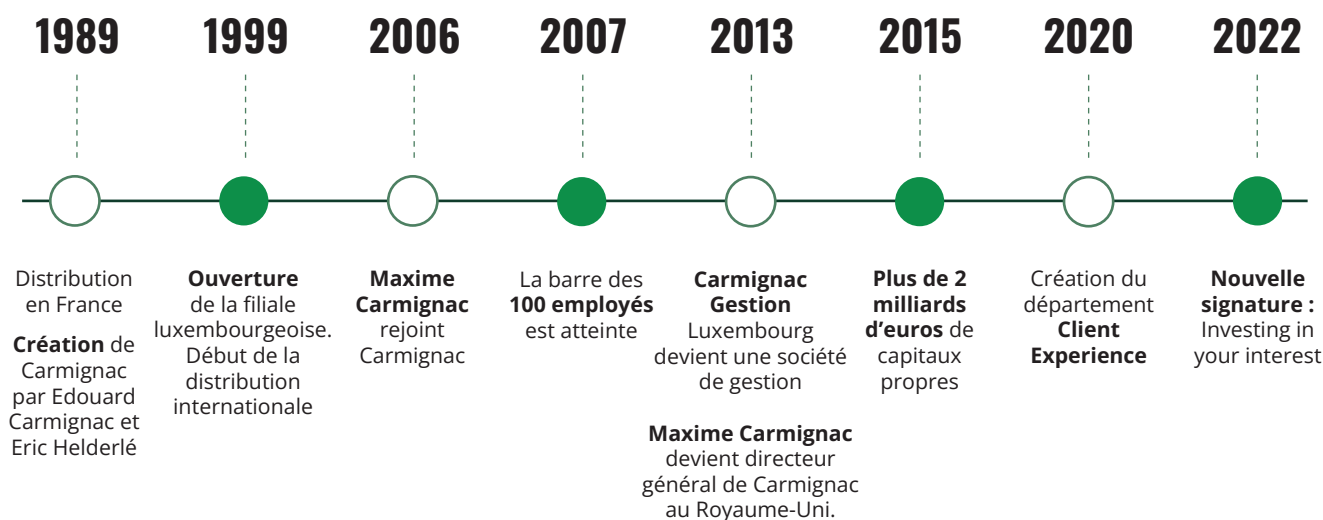
## A PROPOS DE CARMIGNAC

Carmignac est une société de gestion d'actifs indépendante, fondée en 1989 sur trois principes fondamentaux toujours d'actualité : l'esprit d'entreprise, la perspicacité humaine et un engagement actif. Notre équipe de gérants de portefeuille garde la liberté et le courage d'effectuer une analyse indépendante des risques, de la traduire en convictions fortes et de les mettre en œuvre.

Notre culture collaborative de débat, de travail sur le terrain et de recherche interne signifie que nous améliorerons toujours l'analyse des données avec une vision humaine afin de mieux gérer la complexité et d'évaluer les risques cachés.

Nous sommes à la fois des gestionnaires et des partenaires actifs, engagés auprès de nos clients, nous assurons la transparence de nos décisions d'investissement et nous en sommes toujours responsables. Avec un capital entièrement détenu par la famille Carmignac et ses collaborateurs, Carmignac est aujourd'hui l'un des principaux gestionnaires d'actifs en Europe, opérant à partir de sept bureaux différents.

Aujourd'hui, comme tout au long de notre histoire, nous nous engageons à faire plus et mieux pour gérer activement l'épargne de nos clients sur le long terme.



## CARMIGNAC EN CHIFFRE



Plus de  
**30 ans**

de confiance  
et d'expertise



**€ 32,1**

Milliards d'euros  
d'actifs sous gestion



**23**

Stratégies  
d'investissement



**300**  
collaborateurs

58 Gérants de  
fonds et analystes



**7 bureaux**  
en europe

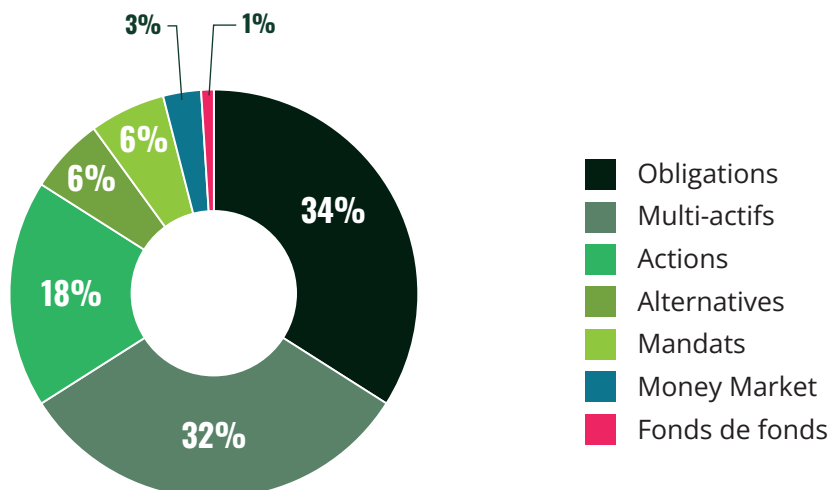
Equipe de gestion  
basée à Paris, à  
Londres et au  
Luxembourg



Plus  
de **90%**

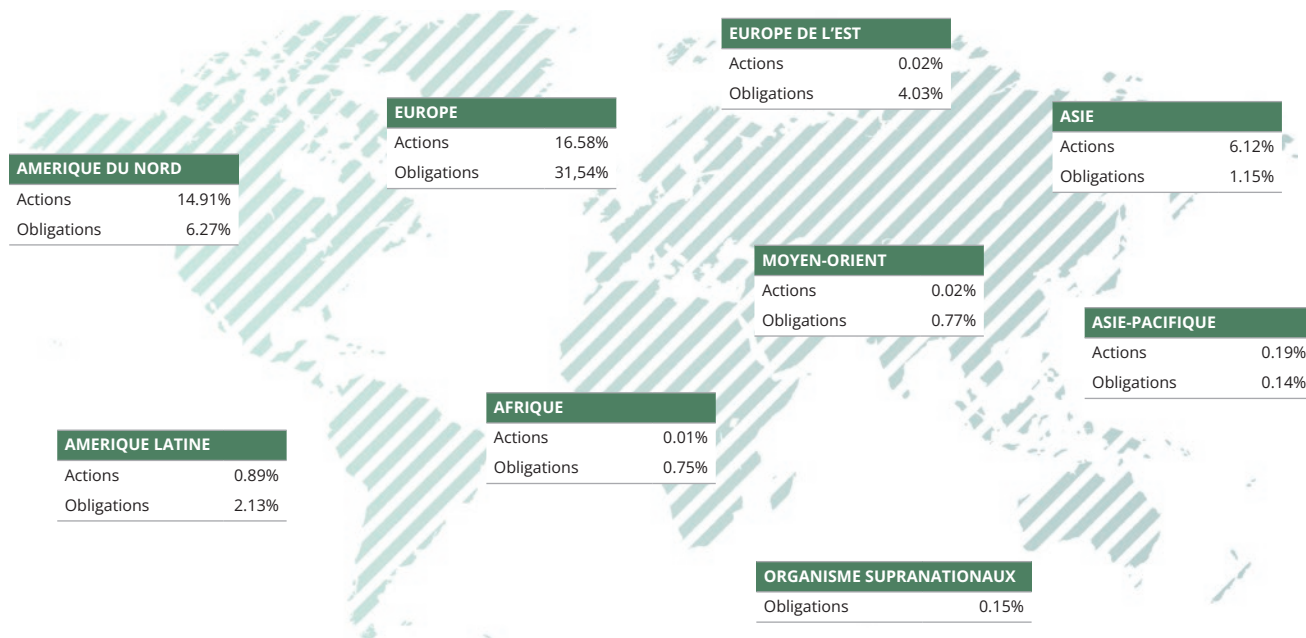
de stratégies classées comme  
produits financiers ayant des  
caractéristiques sociales et  
environnementales ou des  
objectifs durables (Art. 8 &  
9 SFDR)

## ACTIFS SOUS GESTION PAR STRATÉGIE





## NOS ACTIFS SOUS GESTION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



## NOS CONVICTIONS ET NOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Notre mission est de créer de la valeur pour nos clients et de générer des résultats positifs pour la société et l'environnement. En tant qu'investisseurs actifs, nous utilisons nos droits d'actionnaires pour inciter les entreprises à améliorer leur gouvernance, leur empreinte carbone et leur gestion du capital humain. Notre indépendance nous affranchit des obligations de résultats à court terme. Elle nous permet de voir plus loin que l'existant et de prendre en compte la trajectoire des entreprises. Nous conjugons liberté et discipline grâce à une analyse quantitative propriétaire mise en perspective par nos gérants et analystes.

Notre objectif est de gérer activement l'épargne de nos clients qui sont les clients finaux de nos réseaux de distributeurs. Pour atteindre les objectifs d'épargne à long terme de nos clients, nous adoptons une approche d'investissement fondée sur des convictions dans le cadre d'un nombre restreint de stratégies.

### STRATÉGIES ACTIONS

INVESTISSEMENT  
GRANDCHILDREN  
FAMILY GOVERNED  
GRANDE EUROPE  
EUROPEAN LEADERS  
EMERGENTS  
EMERGING DISCOVERY  
CLIMATE TRANSITION  
CHINA NEW ECONOMY  
HUMAN XPERIENCE

### STRATÉGIES MULTI-ACTIFS

PATRIMOINE  
PATRIMOINE EUROPE  
EMERGING PATRIMOINE  
LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES  
PROFIL REACTIF

### STRATÉGIES OBLIGATIONS

GLOBAL BOND  
FLEXIBLE BOND  
SÉCURITÉ  
EM DEBT  
CREDIT  
CREDIT 2025  
CREDIT 2027


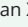
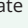



### STRATÉGIES ALTERNATIVES

LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES  
INVESTISSEMENT LATITUDE

### FONDS ARTICLE 8

Carmignac China New Economy   
Carmignac Credit 2027   
Carmignac Investment   
Carmignac Investment Latitude   
Carmignac Long-Short European Equities   
Carmignac Patrimoine   
Carmignac Portfolio China New Economy   
Carmignac Portfolio Emerging Markets Debt   
Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine   
Carmignac Portfolio Family Governed   
Carmignac Portfolio Flexible Bond   
Carmignac Portfolio Global Bond   
Carmignac Portfolio Global Market Neutral   
Carmignac Portfolio Investissement   
Carmignac Portfolio Long-Short European Equities   
Carmignac Portfolio Patrimoine   
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe   
Carmignac Portfolio Sécurité   
Carmignac Sécurité 

### FONDS ARTICLE 9

Carmignac Emergents   
Carmignac Portfolio Human Xperience   
Carmignac Portfolio Climate Transition   
Carmignac Portfolio Emergents   
Carmignac Portfolio Grandchildren   
Carmignac Portfolio Grande Europe 

% de fonds Article 8 (AUM): 87%  
% de fonds Article 9 (AUM): 7%



Label ISR



Towards  
Sustainability Label

Les supports marketing de nos fonds définissent clairement l'horizon d'investissement minimum recommandé et l'échelle de risque, afin d'aider les distributeurs et les clients à trouver les profils des produits d'investissement qui leur correspondent. Compte tenu de la volatilité plus élevée des cours des actions, toutes les stratégies actions ont principalement une durée de placement minimum de 5 ans, nos fonds de stratégies d'actifs mixtes de 3 à 5 ans en fonction de l'univers du fonds, les marchés émergents nécessitant un horizon d'investissement plus long, et nos stratégies obligataires de 2 à 3 ans.

## NOTRE APPROCHE DE L'INCORPORATION DES CONSIDERATIONS ESG DANS LA GESTION ET L'INVESTISSEMENT DURABLE

Après avoir signé les Principes pour l'investissement responsable soutenus des Nations Unies en 2012, Carmignac a développé et renforcé son approche de l'investissement durable et de l'actionnariat actif. En tant que boutique d'investissements et responsables des actifs de nos clients, nous sommes conscients du rôle important que nous pouvons jouer en contribuant à améliorer les normes ESG des entreprises dans lesquelles nous investissons et de l'impact bénéfique que cela peut avoir sur leurs nombreuses parties prenantes, y compris les actionnaires, le personnel, les clients et l'entreprise. C'est pour cette raison que nous privilégions une approche très active de l'investissement, notamment en cherchant à exercer une influence par le biais de l'engagement et du vote au sein des entreprises.

Nous reconnaissons également que l'éventail des sujets couverts par l'ESG est aussi vaste qu'évolutif. En tant que société de gestion d'investissements, nous avons choisi de donner la priorité aux efforts en matière d'ESG, y compris en matière de responsabilité actionnariale (engagement et vote), sur trois thèmes fondamentaux, essentiels pour notre activité, et à partir desquels nous pensons pouvoir faire une différence tangible :



### CLIMAT

Nous pensons que le changement climatique constitue une menace existentielle et une source de risque systémique pour nos économies et nos marchés financiers.



### ÉMANCIPATION

Les entreprises ne peuvent réussir sans équilibrer de manière appropriée les intérêts de leurs parties prenantes.



### LEADERSHIP

Nous pensons qu'un leadership solide est à la base de la performance et de la réussite à long terme de toute entreprise.

Compte tenu de l'évolution de l'investissement ESG, nous reconnaissons qu'il est parfois difficile pour les entreprises dans lesquelles nous investissons et les clients de comprendre et de gérer les attentes des gestionnaires d'actifs en matière d'ESG.

En 2022, nous avons élaboré notre document sur les attentes ESG<sup>(1)</sup> que nous avons publié début 2023, dans le cadre de la stratégie d'investissement durable de Carmignac. Avec ce guide, nous souhaitons communiquer de manière transparente notre point de vue sur la manière dont les entreprises dans lesquelles nous investissons, par le biais de positions en actions et en obligations, devraient aborder les sujets ESG.

C'est également l'occasion d'expliquer l'approche ESG propre à Carmignac en tant qu'investisseur indépendant et à forte conviction. Dans notre document sur les attentes en matière d'ESG, nous exposons les trois principaux thèmes ESG définis par la direction de Carmignac, ainsi que leur signification et la manière dont ils reflètent nos attentes à l'égard des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Les considérations présentées dans notre document sur les attentes en matière d'ESG guident notre approche en matière de :

#### **INVESTISSEMENT DURABLE :**

Les considérations présentées dans ce document sous-tendent l'évaluation propriétaire réalisée par nos équipes d'investissement en actions et obligations sur le profil ESG de chaque émetteur dans lequel elles investissent, par le biais de notre système exclusif de notation et de recherche ESG START (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory)<sup>(2)</sup>. Notre conviction au sujet de ces trois thèmes se reflète également dans notre offre d'investissement, dont notre gamme de fonds thématiques<sup>(3)</sup> à travers trois fonds : Carmignac Portfolio Climate Transition<sup>(4)</sup> (pour le Climat), Carmignac Portfolio Human Xperience<sup>(5)</sup> (pour l'Émancipation) et Carmignac Portfolio Family Governed<sup>(6)</sup> (pour le Leadership).

#### **ACTIONNARIAT ACTIF :**

Ce document comprend une liste non exhaustive de considérations que Carmignac prend en compte dans son approche de l'engagement avec les sociétés dans lesquelles elle investit. Par cet engagement, nous cherchons à les encourager à intégrer davantage les considérations ESG dans leurs stratégies, ainsi qu'à mettre en œuvre une gestion appropriée des risques et opportunités ESG. Les critères présentés dans chaque section des « Lignes directrices de vote de Carmignac » détaillent également la manière dont nous pouvons utiliser nos droits de vote contre certaines résolutions qui ne répondent pas à nos attentes lors des assemblées annuelles des sociétés dans lesquelles nous investissons.



*Les attentes ESG  
de Carmignac*



(1) [https://carmidoc.carmignac.com/ESGGUIDE\\_INT\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/ESGGUIDE_INT_en.pdf)

(2) Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique d'intégration ESG : [https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP\\_INT\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_INT_en.pdf)

(3) Pour plus d'informations, veuillez consulter : [https://www.carmignac.com/en\\_US/our-funds](https://www.carmignac.com/en_US/our-funds)

(4) [https://www.carmignac.com/en\\_US/funds/carmignac-portfolio-climate-transition/a-usd-acc/fund-overview-and-characteristics](https://www.carmignac.com/en_US/funds/carmignac-portfolio-climate-transition/a-usd-acc/fund-overview-and-characteristics)

(5) [https://www.carmignac.com/en\\_US/funds/carmignac-portfolio-human-xperience/a-eur-acc/fund-overview-and-characteristics](https://www.carmignac.com/en_US/funds/carmignac-portfolio-human-xperience/a-eur-acc/fund-overview-and-characteristics)

(6) [https://www.carmignac.com/en\\_US/funds/carmignac-portfolio-family-governed/a-eur-acc/fund-overview-and-characteristics](https://www.carmignac.com/en_US/funds/carmignac-portfolio-family-governed/a-eur-acc/fund-overview-and-characteristics)

# NOTRE PHILOSOPHIE DE GESTION

## 1. GESTION ACTIVE DE PORTEFEUILLE

Réalisée par :



### ESPRIT ENTREPRENEURIAL

En tant que boutique de gestion d'actifs, nous nous privilégions une culture fondée sur l'esprit entrepreneurial.



### GESTION FLEXIBLE ET ACTIVE

Nous offrons aux investisseurs le meilleur de la gestion active et alternative pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs à long terme.



### APPROCHE FONDÉE SUR LA CONVICTION

Nous effectuons une analyse indépendante des risques et nous la transposons en convictions fortes.

Nos décisions d'investissement sont transparentes et nous en assumons toujours la responsabilité.



### RECHERCHE PROPRIÉTAIRE ET ENRICHISSEMENT MUTUEL DES IDÉES

Nous améliorons l'analyse des données pour mieux gérer la complexité.

Nous entretenons une culture de débat collaboratif et nous privilégions le travail sur le terrain et la recherche en interne.

## 2. LES CONSIDÉRATIONS ESG INTÉGRÉES DANS NOTRE APPROCHE D'INVESTISSEMENT



**EXCLUSION** : Nous évitons les entreprises et les secteurs qui sont en conflit avec nos principes et valeurs, par exemple les producteurs de tabac ou les sociétés minières de charbon. Nous vous invitons à consulter notre Politique d'exclusion et notre Politique de stratégie de sortie du charbon sur notre site internet.<sup>(7)</sup>



**ANALYSE** : L'analyse extra-financière complète l'analyse financière classique avec une couverture de plus de 90 % des positions en actions et obligations privées. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique d'intégration ESG sur notre site internet<sup>(8)</sup>.



**VOTE & ENGAGEMENT** : En tant qu'actionnaire actif, nous engageons régulièrement le dialogue sur les risques importants avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Ces actions d'engagement peuvent avoir lieu individuellement avec l'entreprise dans laquelle nous investissons ou en collaboration avec d'autres investisseurs. Nous utilisons également nos droits de vote pour voter contre la direction d'une entreprise lorsque nous avons engagé un dialogue avec elle et que nous décidons d'intensifier notre engagement ou lorsque la politique ou le comportement d'une entreprise ne répond pas à nos attentes ESG minimales dans le cadre de notre politique de vote. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre Politique de Vote et notre Politique d'Engagement<sup>(9)</sup> et notre Politique de vote<sup>(10)</sup> sur notre site internet.

(7) [https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP\\_INT\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_INT_en.pdf), (8) [https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP\\_INT\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_INT_en.pdf), (9) [https://carmidoc.carmignac.com/ESGEP\\_INT\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/ESGEP_INT_en.pdf), (10) [https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP\\_INT\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_INT_en.pdf)

## INVESTIR DANS L'INTÉRÊT DE NOS CLIENTS

À l'origine, Carmignac distribuait ses produits par l'intermédiaire de conseillers en investissements financiers français. Aujourd'hui, sa principale base de distributeurs est composée de grands cabinets de conseil indépendants, de banques de détail et privées, de réseaux d'assurance ainsi que de clients institutionnels. Ces réseaux de distribution sont établis principalement dans les principaux pays d'Europe continentale, ainsi qu'au Royaume-Uni, où Carmignac peut utiliser son modèle bien établi de distribution pour compte de tiers.



### SERVICE & PROXIMITÉ

Être aux côtés de nos clients.

La confidentialité, l'écoute et la réactivité.

La joignabilité et les contacts humains.

Les Interactions individuelles avec nos experts internes et nos gestionnaires de fonds.

Des événements exclusifs et locaux (séminaires d'investissement, roadshows, webinaires).



### TRANSPARENCE & INFORMATION

Mises à jour régulières de la stratégie.

Rapports hebdomadaires et mensuels.

Données quantitatives complètes sur la performance, les données ESG et les risques.

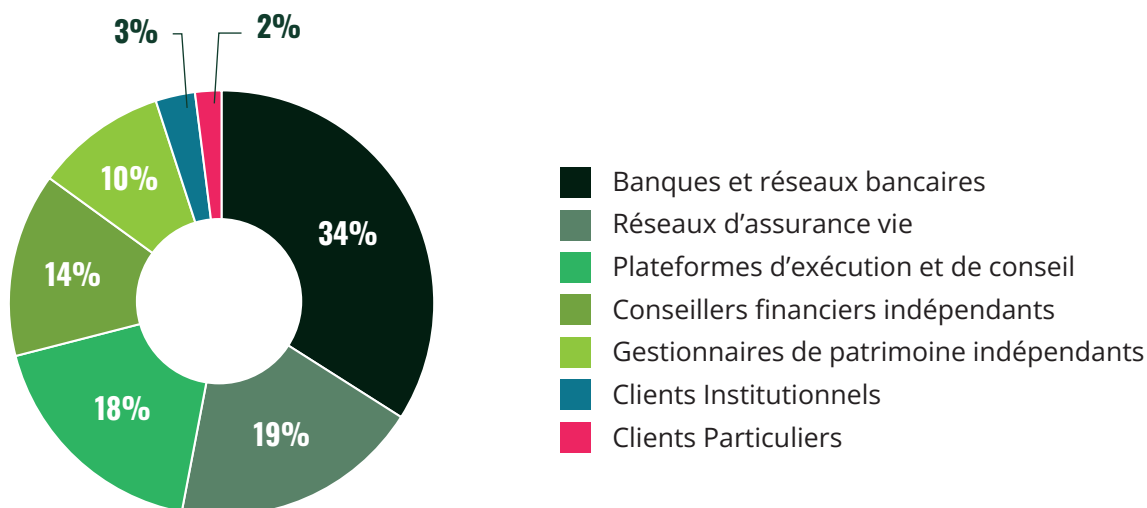


### LEADERSHIP ÉCLAIRÉ

Notes sur les événements du marché.

Opinions macroéconomiques régulières et non consensuelles.

## ASSETS UNDER MANAGEMENT BY CLIENTS



Chez Carmignac, nous sommes profondément convaincus que les organisations orientées vers le client prospèrent sur le long terme. Il nous a toujours paru essentiel d'être à l'écoute de nos clients, qu'ils soient professionnels ou investisseurs finaux, afin de créer une proximité qui nous rende uniques à leurs yeux. Notre indépendance et le fait que nous ne soyons liés à aucun réseau bancaire ou d'assurance ont fait de cette proximité un facteur de différenciation essentiel au fil des ans. Nous avons toujours facilité l'accès à l'équipe de la direction, aux chefs de projet, aux membres expérimentés de l'équipe de vente et, de plus en plus, aux nouvelles plateformes interactives. Tout cela contribue à l'expérience client. En parallèle, nous identifions les leviers d'amélioration qui permettront d'augmenter continuellement le niveau de satisfaction de nos clients et d'optimiser leur expérience.



Placer les intérêts de nos clients au cœur de notre approche se reflète dans l'évolution de la signature de marque de Carmignac en 2022. Ainsi, nous avons fait évoluer notre signature de « Gestionnaire du risque » à « **Investir dans votre intérêt** ». Cette évolution s'inscrit dans la continuité de notre histoire. Nous restons des découvreurs de moteurs de croissance et des gestionnaires de risques, tout en affirmant notre engagement à investir dans l'intérêt de nos clients, conformément à la confiance durable que nous avons construite avec eux.



## ÉMANCIPER NOS CLIENTS

Conformément à notre engagement, nous avons récemment pris les mesures suivantes à l'échelle de l'entreprise :

Nous avons mis en place un programme appelé la « Voix du Client », en menant des études quantitatives et qualitatives directement auprès de nos clients professionnels et privés dans les différents pays. Le dialogue direct avec nos propres clients nous aide à :

- Comprendre et suivre le niveau de satisfaction et d'engagement de nos clients professionnels et privés
- Comprendre ce que veulent dire nos clients ainsi que la perception des forces et faiblesses de Carmignac
- Identifier les leviers aptes à renforcer la satisfaction et l'engagement de nos clients
- Comblent l'écart entre la promesse de la marque et l'expérience client que nous offrons
- Mettre en œuvre des actions stratégiques visant des segments de clientèle spécifiques et offrir une expérience multicanal homogène

Nous effectuons régulièrement des tests sur les prototypes de solutions numériques avec des professionnels et des investisseurs finaux afin nous assurer que tout nouveau produit répondra à leurs besoins.

Nous proposons également des enquêtes et des formulaires en ligne, offrant aux utilisateurs de notre site web la possibilité de fournir un retour d'information qui nous aidera à concevoir les expériences de demain. Les professionnels ont une grande variété de choix à leur disposition, mais ils doivent également rester constamment informés, afin d'offrir les meilleures solutions aux investisseurs finaux ou à leur propre organisation financière. Dans un monde en constante évolution, la connaissance du client sous-tend le développement de notre offre de produits et nous aide à rester à la pointe de l'innovation.

Plus spécifiquement, pour ce qui concerne l'investissement durable :



### FEEDBACK:

Nous recevons un feedback constant de la part de nos clients, notamment en raison des changements réglementaires liés à l'introduction du SFDR de l'UE. Ainsi, après avoir reçu des commentaires de différentes régions, nous avons sollicité en 2022 l'attribution de nouveaux labels d'investissement socialement responsable. Au-delà du régime de divulgation de la SFDR, nos clients et nous-mêmes accordons toujours beaucoup de valeur aux labels ISR, qui ont l'avantage d'être certifiés et audités par une partie tierce chaque année.





## COMPRENDRE LES PRÉFÉRENCES DE NOS CLIENTS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT DURABLE ET LES AIDER À FAIRE UN CHOIX D'INVESTISSEMENT ÉCLAIRÉ:

À l'occasion de l'entrée en vigueur de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II), Carmignac a élaboré un questionnaire spécifiquement conçu pour aider nos clients à déterminer et à clarifier leurs préférences en matière de développement durable en ce qui concerne :

- La part minimale de leurs investissements devant être alignée sur la taxonomie européenne<sup>(11)</sup> ;
- La prise en compte des principales incidences négatives de leurs choix d'investissement ;
- La part minimale qu'ils souhaitent consacrer aux investissements durables.

Ce questionnaire a été créé pour comprendre de manière plus approfondie les différentes attitudes de nos clients vis-à-vis de l'investissement durable, afin d'orienter au mieux leurs investissements en fonction de leurs préférences sur ces sujets.



## DONNER À NOS CLIENTS UNE VISION PLUS CLAIRE DE L'IMPACT DE LEURS INVESTISSEMENTS:

En 2022, nous avons lancé notre Calculateur de résultats ESG (**ESG Outcome calculator**), qui est avant tout un outil pédagogique destiné à aider nos clients à comprendre ce que leur épargne finance.



Calculateur de résultats ESG<sup>(12)</sup>

(11) [https://www.carmignac.com/en\\_US/markets-and-outlook/flash-note/the-abc-of-taxonomy-6353](https://www.carmignac.com/en_US/markets-and-outlook/flash-note/the-abc-of-taxonomy-6353)  
(12) [https://www.carmignac.fr/en\\_GB/news/other/discover-our-esg-outcome-calculator-6923](https://www.carmignac.fr/en_GB/news/other/discover-our-esg-outcome-calculator-6923)

Le Calculateur de résultats ESG permet aux investisseurs d'évaluer la contribution sociale et environnementale de leurs investissements à travers les priorités définies par les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Chez Carmignac, nous considérons que neuf des 17 ODD sont « investissables », c'est-à-dire que les entreprises dans lesquelles nos fonds peuvent investir sont en mesure de soutenir les progrès vers ces objectifs à travers leurs produits et services. Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez vous référer à la section Intégration de ce rapport.

#### ALIGNEMENT SUR LES 9 SDGS<sup>(13)</sup> IDENTIFIÉS PAR CARMIGNAC :



#### COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

Notre Calculateur de résultats ESG est basé sur des indicateurs ESG qui décrivent la performance opérationnelle des entreprises en termes de performance sociale et environnementale par rapport à une référence :



Notre outil permet également à nos clients de traduire en termes d'activités humaines les productions relatives totales calculées pour les émissions de carbone et d'équivalent carbone, la production de déchets et la consommation d'eau de leurs investissements, en reflétant les différents types d'activités qui peuvent produire un niveau équivalent d'émissions. Ainsi, l'efficacité carbone des entreprises de nos fonds peut être illustrée par le nombre de kilomètres parcourus en voiture qui correspondent à leurs émissions de carbone et d'équivalent carbone.

(13) Les objectifs de développement durable des Nations unies (SDGS) sont une collection de 17 objectifs mondiaux interdépendants conçus pour être un «schéma directeur pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous». Pour plus de détails : <https://sdgs.un.org/goals>. Dans le cadre de notre démarche d'investissement durable, Carmignac Gestion utilise les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies pour illustrer le cadre de résultats de l'entreprise. Les logos des ODD, les icônes, la roue chromatique et les droits de conception sont et restent la propriété des Nations Unies. Carmignac Gestion est signataire des UN PRI mais n'est en aucun cas affilié aux Nations Unies. Les Nations Unies n'ont pas approuvé le contenu ou les données qui se cachent derrière les logos, les icônes et la roue chromatique des ODD. Tous les contenus et données relatifs à chaque ODD des Nations Unies sont compilés par Carmignac.

## NOTRE STRUCTURE ET NOTRE GOUVERNANCE

Carmignac est actuellement composée de deux sociétés de gestion d'actifs, proposant une gamme de FCP français, de SICAV luxembourgeoises Carmignac Portfolio et, d'ICAV immatriculées en Irlande et d'OEIC immatriculées au Royaume-Uni, permettant à Carmignac de proposer des véhicules et des produits d'investissement adaptés aux besoins et aux juridictions des investisseurs locaux.

**CARMIGNAC GESTION**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
(PARIS)

Carmignac Gestion SA (CG) est une société de gestion d'actifs enregistrée auprès de l'AMF depuis le 3 février 1989.

**CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
(LUXEMBOURG)

Carmignac Gestion Luxembourg SA (CGL) est une société de gestion d'actifs enregistrée auprès de la CSSF depuis le 10 juin 2013.

**CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG**  
UK BRANCH  
(LONDON)

## FOCUS SUR NOTRE GOUVERNANCE EXÉCUTIVE

**Carmignac est une société majoritairement familiale, qui garantit une approche entrepreneuriale à ses cadres supérieurs, par le biais d'une structure d'actionariat qui crée un alignement commun avec nos investisseurs.**

Elle est dirigée par le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué sous la supervision du Conseil d'administration, soutenu par un comité d'audit, un comité de rémunération et de nomination et l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration de Carmignac Gestion est composé de 11 membres internes et externes. Edouard Carmignac, PDG de Carmignac, est le président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a pour mission de concevoir et de superviser la stratégie opérationnelle de l'entreprise. Il se réunit au moins deux fois par an et lorsque cela est nécessaire.

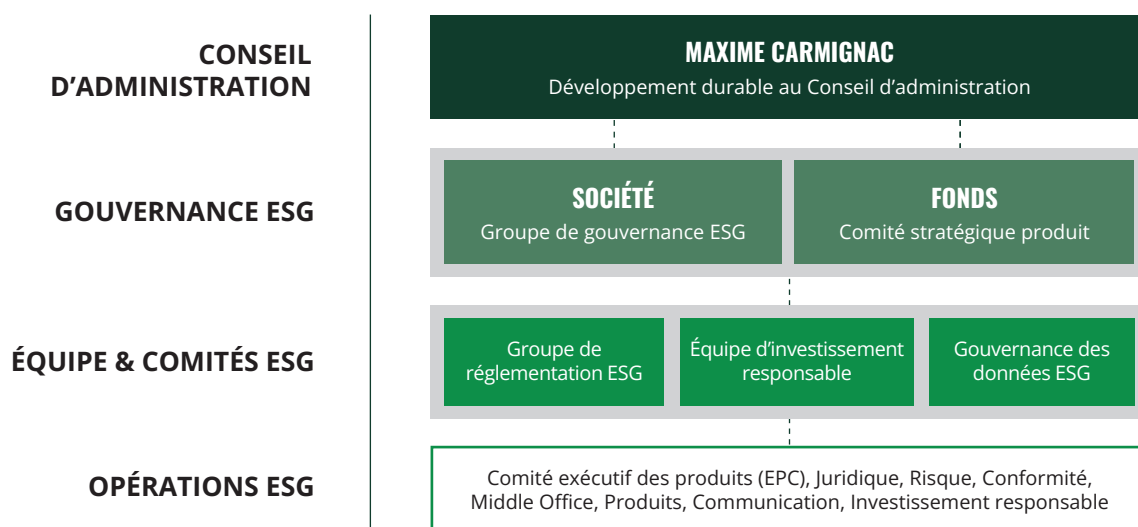


*Vous trouverez plus d'informations sur notre gouvernance sur notre site internet<sup>(14)</sup>.*

(14) [https://www.carmignac.com/en\\_US/about-us/governance-424](https://www.carmignac.com/en_US/about-us/governance-424)

## PROMOUVOIR LA RESPONSABILITÉ ACTIONNARIALE AU SEIN DE CARMIGNAC – NOTRE STRUCTURE DE GOUVERNANCE ESG

Le parrainage de notre stratégie d'investissement durable par Maxime Carmignac, membre du conseil d'administration, contribue à garantir que notre stratégie d'investissement durable et de gestion responsable reste une priorité essentielle pour l'entreprise et que des ressources suffisantes lui sont allouées. La ligne hiérarchique directe entre l'équipe d'investissement durable et Maxime Carmignac comprend des réunions régulières pour encourager les échanges entre les dirigeants de Carmignac et l'équipe d'investissement durable sur les progrès de notre stratégie, ainsi qu'un dialogue honnête sur les points de blocage et les moyens à mettre en place pour les résoudre.



Les opérations ESG, par le biais d'une structure de comités, jouent un rôle important en soutenant les fondements et le développement de notre stratégie et de notre activité d'investissement durable. Nous présentons ci-dessous deux comités clés qui soutiennent notre activité ainsi que d'autres comités internes qui contribuent à l'intégration de notre stratégie d'investissement durable au sein de l'entreprise :

**Le groupe de gouvernance ESG** est composé de certains membres de notre Comité de développement stratégique interne, tels que le Directeur Général, les responsables des équipes d'investissement, la Directrice de Carmignac UK, ainsi que le Head of Sustainable Investment et le responsable mondial de la conformité, qui ont la responsabilité finale et la capacité de décision pour toutes les activités de responsabilité actionnariale au niveau de la société.

Le **Comité stratégique produit** est tout aussi essentiel en ce qui concerne les politiques ESG au niveau du fonds. Dirigé par la Directrice générale de Carmignac UK, Maxime Carmignac, il est également composé de parties prenantes clés, notamment le Responsable mondial des ventes et le Directeur Général. Des décisions importantes au niveau des fonds sont prises par le comité, comme la classification de nos fonds dans les catégories « Article 8 » et « Article 9 » du règlement de l'Union européenne (UE) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

Comité	Objectif	Fréquence	Exemples d'activité au cours de l'année 2022
<b>COMITÉ D'INVESTISSEMENT</b>	Mettre en œuvre l'approche à 4 piliers en intégrant le développement durable dans les décisions d'investissement pour les groupes Obligations, Actions et Cross Asset	Hebdomadaire	Réunions axées sur les actions, les obligations et les facteurs macroéconomiques pour définir les opportunités d'investissement, les paramètres de risque et les catalyseurs. Des notes hebdomadaires sont diffusées, contenant à la fois des analyses et des recherches financières et extra-financières.
<b>COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE (CDS)</b>	Délibérer sur toutes les questions stratégiques, appliquer la stratégie générale et superviser les différents projets de la société, en collaboration avec les responsables de service	Trimestrielle et ponctuelle	Les décisions prises à l'échelle de l'entreprise qui peuvent impliquer des considérations de durabilité. Il s'agit par exemple de la politique en matière de travail à distance.
<b>COMITÉ STRATÉGIQUE PRODUIT (SPC)</b>	Un comité supérieur des produits des fonds, présidé par Maxime Carmignac, qui approuve les caractéristiques de durabilité de la gamme de fonds, l'innovation des produits et tous les autres aspects de la gamme de fonds	Hebdomadaire	Les décisions prises pour déterminer le caractère approprié de la classification des fonds dans les catégories « Article 8 » et « Article 9 » du règlement européen SFDR et compléter notre processus d'accréditation des labels. Les décisions relatives au lancement et à l'innovation des fonds, aux structures de coûts et d'autres décisions relatives aux fonds.
<b>COMITÉ STRATÉGIQUE CLIENT (SCC)</b>	Déterminer la stratégie client, identifier les besoins du client et parcours client final	Mensuelle	Développement d'un « Calculateur de résultats » par Carmignac pour aider les investisseurs finaux à comprendre les choix de la société en matière d'investissement liés aux critères ESG. Notre calculateur a été lancé en 2022.
<b>COMITÉ EXÉCUTIF DES PRODUITS (EPC)</b>	Les bonnes pratiques opérationnelles garantissent l'alignement entre les départements opérationnels	Mensuelle	Les étapes opérationnelles ont été décrites pour la publication d'informations relatives au règlement SFDR concernant les prospectus, les rapports annuels et les sites internet. Un processus a été mis en place pour les nouveaux fonds pour inclure tous les paramètres ESG.
<b>GRUPE DE RÉGLEMENTATION ESG</b>	Groupe présidé par le Stewardship Director. Comprendre le champ d'application de la réglementation européenne en matière de durabilité et la mettre en œuvre avec des procédures juridiques, de contrôle des risques et de contrôle de la conformité	Mensuelle	Mettre en œuvre les règles de publication d'informations et les classifications des fonds dans les prospectus, les rapports périodiques et sur les sites internet des sociétés afin de mieux informer nos investisseurs sur la manière dont les considérations, caractéristiques et objectifs ESG sont utilisés. Les engagements en matière d'engagement et de vote sont mentionnés précisément dans tous nos prospectus pour toute notre gamme de fonds.
<b>GOVERNANCE DES DONNÉES ESG</b>	Développer des processus et des fonctions de premier plan pour permettre un accès efficace aux données et à la recherche ESG par les équipes d'investissement	Mensuelle	Mise en œuvre d'améliorations telles que le reporting ESG dans les fiches mensuelles destinées aux clients ou la migration de nos modèles souverains ESG vers START.

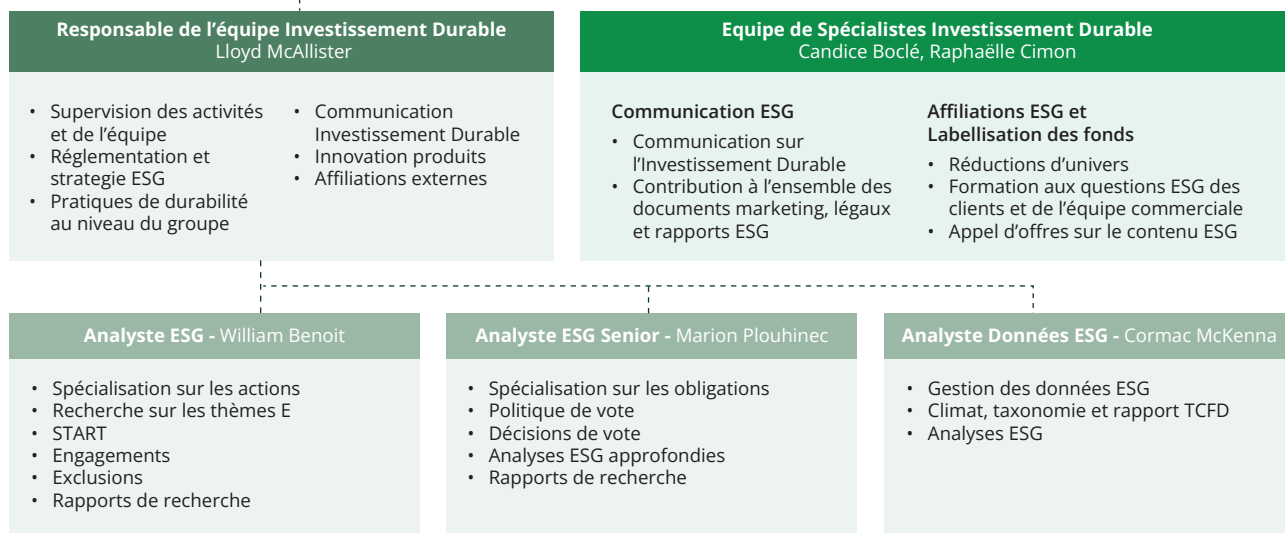
## NOTRE ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT DURABLE (ID)

À la fin de l'année 2022, nous avons renommé notre équipe d'Investissement responsable « équipe d'Investissement Durable » afin de mieux refléter notre approche du sujet.

L'équipe SI (Sustainable Investment) travaille en collaboration avec l'ensemble de l'équipe d'investissement. Fin 2022, Lloyd McAllister a rejoint Carmignac en tant que responsable de l'investissement durable. Il a remplacé Sandra Crowl, notre Stewardship Director, qui a pris sa retraite. Lloyd rend compte à Maxime Carmignac, directeur général de la branche britannique de Carmignac Gestion Luxembourg, membre du conseil d'administration de Carmignac. Nous avons également accueilli un analyste de données ESG qui seconde l'équipe sur les questions liées aux données ESG. L'équipe SI travaille également en étroite collaboration avec l'équipe de spécialistes des produits ESG.



**Maxime CARMIGNAC**  
Directeur Général Carmignac UK,  
Membre du conseil d'administration de Carmignac



## FORMATION

En 2022, une formation interne sur une base trimestrielle a été dispensée par l'équipe d'investissement durable pour accompagner les autres équipes de Carmignac, notamment l'équipe marketing et chaque équipe commerciale régionale. Des formations ponctuelles ont été dispensées aux équipes Juridique, Conformité et Gestion des Risques sur la réglementation européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité, les implications des modifications apportées à la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) et sur la durabilité, y compris les classifications et stratégies des fonds. La formation dispensée à l'équipe d'investissement a porté sur le risque climatique et l'alignement avec la taxonomie de l'UE, le respect des objectifs de durabilité basés sur le chiffre d'affaires et les facteurs de durabilité dans des secteurs spécifiques tels que l'énergie nucléaire et l'alimentation durable.

Les registres de formation de l'ensemble du personnel sont tenus à jour par les spécialistes des produits ESG dans le cadre de nos obligations en matière de label de durabilité (label français « fonds ISR », label belge « Towards Sustainability ») et sont disponibles pour consultation. Un plan de formation ESG spécifique, couvrant certains départements clés (juridique, ventes, produits, marketing, conformité), est tenu à jour et constamment optimisé par notre département des ressources humaines, sur la base d'opportunités d'apprentissage internes et externes. Plusieurs employés ont obtenu la certification ESG de Chartered Financial Analyst (CFA) ainsi que d'autres formations ESG ad hoc en ligne.

## RÉMUNÉRATION

Un comité de rémunération (le Comité) exerce sa mission de révision des principes de la politique de rémunération<sup>(15)</sup> conformément aux dispositions de la directive OPCVM V. L'objectif du Comité est de faire des propositions au conseil d'administration, dans le cadre de sa fonction de surveillance, et de revoir la politique de rémunération globale de la société. Il se réunit au moins deux fois par an pour faire des propositions au conseil d'administration concernant la politique de rémunération et son application.

Suite aux engagements et initiatives de Carmignac en matière d'investissement durable, et conformément à la réglementation en vigueur (article 5 de la SFDR 2019/2088), la direction générale de Carmignac Gestion SA et Carmignac Gestion Luxembourg prend en considération les risques de durabilité lors de la détermination de la masse des rémunérations variables allouées à l'ensemble des membres du personnel.

En 2022, un objectif qualitatif de durabilité a été ajouté à l'évaluation de la performance de chaque analyste d'investissement et gestionnaire de portefeuille. La réalisation de cet objectif a été examinée au niveau individuel dans le cadre de l'évaluation de fin d'année. Le guide de gestion de portefeuille de Carmignac décrit l'importance de l'engagement ESG dans les objectifs annuels de l'entreprise.

## PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

Chez Carmignac, la recherche de l'excellence encourage la diversité. Aujourd'hui, nous sommes fiers d'avoir deux tiers de nos actifs cogérés par des femmes. Nous croyons fermement que le secteur de la gestion d'actifs doit regarder au-delà du genre pour remédier à un profond manque de diversité. Par conséquent, nous sommes fiers d'accueillir près de 30 nationalités au sein de nos différents bureaux.



*Nous croyons fermement que le secteur de la gestion d'actifs doit regarder au-delà du genre pour remédier à un profond manque de diversité. La diversité ne doit pas simplement consister à cocher des cases.*

**Maxime Carmignac**

Nous encourageons les femmes de talent au sein de Carmignac à participer au programme « *Every woman of Influence* ». Ce dernier a été conçu pour les femmes de tous les secteurs d'activité qui ont le potentiel nécessaire pour occuper des postes de direction. Il s'appuie sur les compétences et l'expérience en matière de leadership que les candidates possèdent déjà et leur montre comment passer au niveau de leadership supérieur.

En outre, Carmignac a rejoint le conseil d'administration du Diversity Project en 2016, estimant que de telles initiatives contribuent à améliorer la situation des femmes au sein de l'industrie de la gestion d'actifs. Dans le cadre de ce projet, nous avons organisé une formation obligatoire sur l'égalité, la diversité et l'inclusion pour les employés, ainsi qu'une formation sur les préjugés inconscients.



*Cet engagement en faveur de la diversité se reflète également dans notre approche de l'actionnariat actif. Pour plus d'informations sur nos attentes en matière de diversité, ainsi que sur nos lignes directrices en matière de vote, veuillez consulter notre document « **Attentes ESG** »<sup>(16)</sup>.*

(15) [https://www.carmignac.com/en\\_US/article-page/regulatory-information-1788](https://www.carmignac.com/en_US/article-page/regulatory-information-1788)

(16) [https://carmidoc.carmignac.com/ESGGUIDE\\_INT\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/ESGGUIDE_INT_en.pdf)

## CARMIGNAC, RISK MANAGERS

Depuis sa création en 1989, Carmignac s'inscrit dans une démarche de gestion des risques.

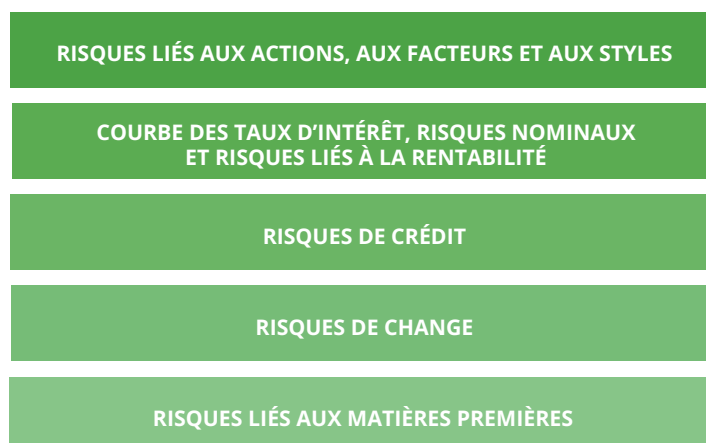
### NOTRE STRUCTURE DE GOUVERNANCE :



### 1. AU SEIN DE L'ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT

#### Équipe de gestion des risques front office

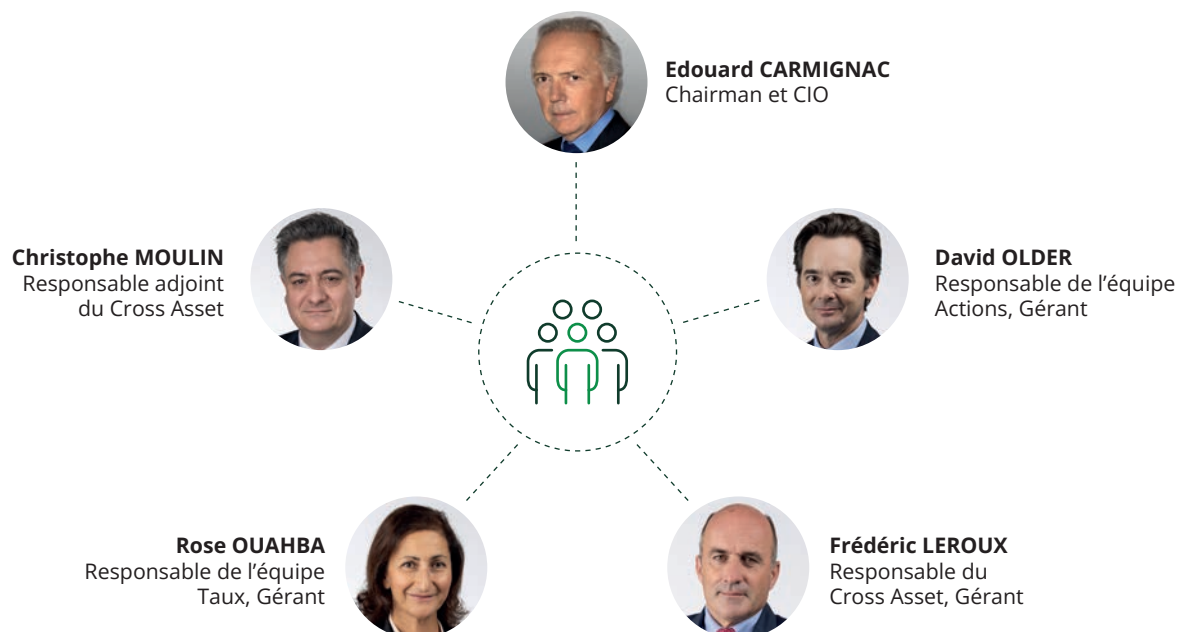
Deux membres de l'équipe d'investissement se consacrent au suivi des risques de portefeuille pour tous les fonds. L'équipe de gestion des risques front office, dirigée par Guillaume Huteau, surveille les facteurs de risque communs mesurés par le bêta et la corrélation des fonds, tels que :





## Comité stratégique d'investissement (SIC)

Le SIC est composé des cinq membres les plus expérimentés de l'équipe d'investissement, ainsi que du responsable de la gestion des risques front office, en tant que secrétaire du Comité.



Le SIC se réunit chaque semaine et de façon ponctuelle, au besoin. Sa principale mission est de se forger de solides convictions concernant les marchés en s'appuyant sur les travaux de recherche microéconomique et macroéconomique réalisés par nos analystes, pour toutes les classes d'actifs. Il est important de noter que chaque gérant de portefeuille (GP) reste entièrement autonome et responsable vis-à-vis de la gestion de son ou ses fonds. Le SIC fournit un outil supplémentaire pour renforcer la composante top-down des stratégies d'investissement. Par conséquent, son apport est plus pertinent pour les fonds présentant un degré élevé de prise de décision top-down, comme nos fonds d'actifs mixtes.

## 2. CONTRÔLE INDÉPENDANT : L'ÉQUIPE DE CONTRÔLE DES RISQUES

Le contrôle des risques est au coeur du processus d'investissement. Il est indissociable de la recherche de performance. Nous accordons une attention particulière à identifier, quantifier et analyser les risques liés à notre processus d'investissement. L'équipe de contrôle des risques assure au quotidien le suivi du profil de risque des portefeuilles.

L'équipe de contrôle des risques est directement rattachée au Directeur Général Carmignac Gestion, Christophe Peronin, et au comité de direction de Carmignac Gestion Luxembourg, particulièrement à Cyril de Girardier. Elle est indépendante de l'équipe de gestion des investissements.

L'équipe compte actuellement six personnes sous la responsabilité de Patrick Temfack, qui a plus de 10 ans d'expérience dans ce domaine. Tout au long de la journée, l'équipe de contrôle des risques veille au respect des différentes contraintes d'investissement définies pour chaque fonds et fournit aux équipes de gestion un rapport détaillé. Ces contraintes ont généralement la forme suivante :



**CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES :** Imposées par le régulateur du pays de domiciliation du fonds (AMF en France, CSSF au Luxembourg, ICB en Irlande et FCA au Royaume-Uni), celles-ci s'appliquent à tous les acteurs du marché de la gestion d'actifs.

**CONTRAINTES STATUTAIRES :** These follow the description of the investment strategy, and therefore investment rules, set out in the fund prospectus and/ or any other relevant documentation.

**CONTRAINTES INTERNES :** Décidées par le Comité des risques de Carmignac, il s'agit de règles internes plus restrictives visant à réduire les risques identifiés comme importants en fonction des conditions macroéconomiques, même si ces risques pourraient être autorisés d'un point de vue réglementaire et statutaire. Ces règles peuvent être revues et, le cas échéant, ajustées à la discrétion du Comité des risques.

### L'ÉQUIPE DE CONTRÔLE DES RISQUES A ÉGALEMENT FORMALISÉ ET INTÉGRÉ LE RISQUE DE DURABILITÉ DANS SON CONTRÔLE

► Le développement et l'investissement dans les systèmes informatiques de Carmignac ont permis la mise en place d'un processus efficace utilisant une combinaison de fonctions complémentaires et l'outil Bloomberg Compliance Manager (CMGR) afin de surveiller les risques liés au développement durable et les règles des prospectus des fonds individuels sur des paramètres clés tels que :

- Les réductions d'univers
- Listes d'exclusion
- Investissement ESG minimum
- Objectifs minimaux en matière de développement durable
- Objectifs en matière d'émissions de carbone
- Alignement sur la taxonomie de l'UE
- Pourcentage minimum d'investissements environnementaux et sociaux
- Principales Incidences Négatives (PAI) de l'UE

► L'équipe de contrôle des risques participe à des groupes de travail spécialisés au niveau de l'industrie de la gestion pour définir et intégrer les bonnes pratiques. Pour plus d'informations sur nos engagements auprès d'organismes et d'affiliations du secteur, voir la section collaborations de ce rapport.

## Identification et suivi des risques systémiques et de marché :

En tant que gestionnaire d'actifs, notre analyse des risques se concentre sur le calcul de l'impact sur nos fonds (et l'impact relatif par rapport aux indices de référence).

	Risque de marché et Risque systémique	Risque de crédit	risque de contrepartie	Risque de non- conformité de la stratégie d'investissement	Risque de liquidité
<b>RISQUES IDENTIFIÉS</b>	<b>Risque de perte lié aux fluctuations de la valeur de marché du portefeuille</b>	<b>Risque qu'un émetteur fasse défaut et ne rembourse pas sa créance</b>	<b>Risque qu'une contrepartie fasse défaut et ne puisse satisfaire ses obligations</b>	<b>Risque de non-respect des Contraintes d'investissement</b>	<b>Risque d'incapacité Temporaire ou définitive de vendre un ou plusieurs actifs détenus en portefeuille</b>
<b>PRINCIPAUX INDICATEURS UTILISÉS POUR MESURER LES RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque lié aux actions (exposition aux actions),</li> <li>- Risque de change (exposition aux devises),</li> <li>- Risque lié aux taux d'intérêt (durée modifiée),</li> <li>- Risque de crédit (émetteur ou spread d'émission),</li> <li>- Risque géographique (exposition aux marchés émergents)</li> <li>- Volatilité, Value at Risk, Shortfall, Stress tests (prévisions mathématiques)</li> <li>- Tests de scénarios prédictifs découlant de l'actualité économique et géopolitique, ainsi que des tests de scénarios historiques couvrant les grands chocs du marché, afin d'identifier les facteurs de risque liés aux actions, aux taux, au crédit et aux devises susceptibles d'avoir un impact significatif sur la performance,</li> <li>- Suivi des performances de l'indice de référence et analyse des risques et des performances de fonds équivalents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notation de crédit</li> <li>- Niveau des spreads CDS et/ou évolution du cours de l'action si cotée</li> <li>- Type de structuration de l'instrument de crédit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statut juridique</li> <li>- Notation de crédit</li> <li>- Niveau des spreads CDS et/ou évolution du cours de l'action si cotée</li> <li>- Veille sur l'actualité des contreparties</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dépassements constatés</li> <li>- Fréquence des dépassements constatés</li> <li>- Nature des dépassements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taille minimale</li> <li>- Ratio de détention</li> <li>- Pourcentage du flottant</li> <li>- Délai de cession des actifs</li> <li>- Nombre et pondération des positions les moins liquides</li> <li>- Profil de liquidité du portefeuille sur le marché normal et en difficulté</li> </ul>

## UN EXAMEN PLUS ATTENTIF : COMMENT RÉPONDRE AUX RISQUES SYSTÉMIQUES ESG

Le climat est l'un des thèmes clés de l'approche de Carmignac en matière d'ESG et d'investissement durable. Comme l'explique en détail notre guide Attentes ESG<sup>(17)</sup>, nous pensons que le changement climatique constitue une menace existentielle pour la planète et ses habitants. Il constitue également une source essentielle de risque systémique pour nos économies et nos marchés financiers.

En tant qu'investisseur, notre rôle est de veiller à protéger les intérêts de nos clients contre les risques liés au changement climatique sur le long terme et de chercher à générer des résultats positifs pour l'environnement et la société :



### 1 - DONNER À NOS CLIENTS LES OUTILS NÉCESSAIRES POUR ATTÉNUER CE RISQUE

- Comme nous l'avons expliqué au début de ce rapport, nous avons lancé en 2022 notre Calculateur de résultats ESG, qui est avant tout un outil pédagogique destiné à aider nos clients à comprendre ce que finance leur épargne. Il inclut des mesures telles que l'efficacité carbone, l'efficacité hydrique et l'efficacité de traitement des déchets.
- En janvier 2020, Carmignac s'est engagé à soutenir la TCFD (Task-Force on Climate Related Financial Disclosure). Suite à cet engagement, nous avons publié en 2022 notre rapport Climate-related Financial Disclosures<sup>(18)</sup> qui s'aligne sur les recommandations de la TCFD. Comme expliqué dans la section Intégration de ce rapport, nous avons intégré des données spécifiques au risque climatique de S&P Trucost, afin d'incorporer des mesures de risque physique et transitoire dans l'analyse et le suivi de nos fonds et de nos titres sous-jacents.
- Proposer à nos clients des solutions d'investissement qui tiennent compte des risques et des opportunités liés au changement climatique. Nous cherchons à contribuer au financement de la transition des entreprises vers un monde plus sobre en carbone, comme en témoigne notre fonds thématique Carmignac Portfolio Climate Transition.



### 2 - ASSUMER NOTRE RESPONSABILITÉ D'INVESTISSEUR

- Au niveau de l'émetteur : en encourageant les entreprises dans lesquelles nous investissons à réduire leur contribution au changement climatique et en abordant d'autres questions environnementales pertinentes. Nous les encourageons également à gérer les risques climatiques qui peuvent affecter leurs activités. Cet engagement se fait individuellement dans le cadre de nos participations financières ou en collaboration avec d'autres investisseurs.

En outre, comme indiqué ci-dessus, nous avons commencé en 2022 à intégrer la mesure des risques physiques et transitoires dans l'analyse et le suivi de nos fonds et des titres sous-jacents.

Ces paramètres supplémentaires sont déjà devenus, au niveau de chaque émetteur, un complément essentiel des autres sources d'informations extra-financières utilisées pour les logiques d'investissement et les diligences raisonnables en matière d'ESG. En outre, ils représentent une source d'information pour les équipes d'investissement et SI dans l'exercice de leurs responsabilités actionnariales.

- Au niveau des politiques publiques : en s'associant à d'autres investisseurs pour influencer sur le développement des politiques publiques qui vont dans le sens d'une gestion adéquate du risque climatique. À titre d'exemple, Carmignac a rejoint 531 investisseurs et signé publiquement la Déclaration mondiale 2022 des investisseurs aux gouvernements sur la crise climatique, à l'initiative de The Investor Agenda. Il s'agit d'un appel aux gouvernements en amont de la 27e Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP 27) pour qu'ils revoient leurs ambitions à la hausse et concentrent leur attention sur l'adoption et la mise en œuvre des politiques spécifiques nécessaires pour permettre des investissements à grande échelle, sans émissions et résilients au changement climatique. Nous collaborons également avec d'autres investisseurs dans le cadre de notre réseau d'affiliations. Ainsi, les règles d'allocation des capitaux de marché ont un rôle important à jouer dans le financement de la transition. Nous avons répondu à la consultation de la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni sur la CP22/20 relative aux exigences de divulgation en matière de développement durable et aux labels d'investissement en participant activement au comité de l'investissement durable et responsable de la UK Investment Association.
- Au niveau des portefeuilles : Carmignac mesure les émissions de carbone (émissions totales, intensité carbone, % de combustibles fossiles) de chacun de ses portefeuilles (actions et obligations d'entreprises) depuis 2017. Les résultats sont communiqués dans les rapports annuels de chaque fonds. Depuis 2019, les émissions des fonds Carmignac ont toujours été inférieures au montant équivalent investi par ses indices de référence pertinents. Cette empreinte carbone relativement faible a été obtenue en partie grâce aux objectifs d'émissions de carbone mis en place pour la majorité de la gamme de fonds actions. Les émissions de carbone des fonds ayant des objectifs en matière de CO2 par rapport à leurs indices de référence respectifs peuvent être consultées dans les fiches mensuelles de chaque fonds, qui sont publiées sur la page web du fonds Carmignac<sup>(19)</sup>. En outre, et comme expliqué plus en détail dans notre section Intégration, nous avons également commencé à mesurer les risques physiques et de transition en 2022.

Veillez vous reporter aux sections Intégration, Engagement, Collaborations et Vote du présent rapport pour plus d'informations sur notre activité de responsabilité actionnariale liée au risque systémique du changement climatique.

(19) [https://www.carmignac.com/en\\_US](https://www.carmignac.com/en_US)



### 3 - ASSUMER NOTRE RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

- Dans le cadre de ses propres activités, Carmignac s'est engagé à atteindre la neutralité carbone dans ses activités opérationnelles actuelles et futures à partir de 2019, en compensant 2 600 tonnes d'émissions de CO2 (Périmètres 1 et 2, et une partie du Périmètre 3 (voyages d'affaires et services informatiques). Veuillez consulter le site web pour une description complète du projet de neutralité carbone.

En outre, en 2022, nous sommes de plus en plus concentrés sur la biodiversité, menacée par un risque systémique. Les changements environnementaux induits par le changement climatique perturbent les habitats naturels et les espèces d'une manière qui commence à peine à se manifester. Certains signes indiquent que la hausse des températures affecte la biodiversité, tandis que la modification des régimes pluviométriques, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'acidification des océans exercent une pression sur des espèces déjà menacées par d'autres activités humaines. La menace que fait peser le changement climatique sur la biodiversité devrait s'accroître, mais les écosystèmes prospères peuvent également contribuer à réduire les effets du changement climatique.

Carmignac comprend donc parfaitement l'importance de la nature, de la biodiversité et des écosystèmes, qui sont essentiels à l'existence humaine et à une bonne qualité de vie. Comme nous l'expliquons plus en détail dans notre rapport sur les informations financières liées au climat, bien que nous soyons en train de développer notre approche sur ce sujet, nous mesurons déjà, dans le cadre de notre gamme de fonds durables (fonds de l'article 8 et 9 sous SFDR 2019/2088), les incidences négatives potentielles sur la biodiversité et les écosystèmes, en assurant le suivi de notre empreinte biodiversité, de notre empreinte carbone, de nos émissions d'eau et de nos déchets dangereux. Ces indicateurs peuvent être consultés pour chaque fonds couvert par le présent rapport dans la section Principales incidences négatives.

Pour plus d'informations sur notre suivi, notre engagement et notre reporting en matière de biodiversité, veuillez consulter la page 25 de notre rapport Climate related Financial Disclosures (divulgations financières liées au climat).

## NOTRE POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS : IDENTIFICATION, ATTÉNUATION ET GESTION

L'identification, la gestion et l'atténuation des conflits d'intérêts réels et perçus sont essentielles aux activités de Carmignac, afin que les clients comprennent que leurs intérêts passent toujours en premier. En outre, la gestion des conflits est importante pour établir des relations à long terme avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, car pour susciter le changement et avoir un impact sur le marché, nous devons être perçus comme un investisseur de confiance, équitable et transparent.

Il existe un certain nombre de conflits potentiels inhérents à l'activité de gouvernance d'entreprise de Carmignac. Un résumé de la Politique de gestion des conflits d'intérêts de Carmignac est disponible sur notre site internet<sup>(20)</sup> et la politique complète est disponible sur demande. Cette politique est proportionnelle à la taille, à la structure, à la nature, à l'importance et à la complexité de l'activité de Carmignac. En outre, par le biais de l'engagement et du vote, nous pensons que la gestion des conflits est importante pour établir des relations à long terme avec les entreprises dans lesquelles Carmignac investit.

Vous trouverez ci-contre quelques-uns des conflits d'intérêts potentiels que nous identifions et résolvons grâce à l'application de la Politique de gestion des conflits d'intérêts :

- Liée à Carmignac en tant qu'entreprise n'adhérant pas entièrement aux attentes ESG promues par l'équipe SI dans ses activités d'investissement durable et de gérance avec des entreprises publiques.
- Les recommandations de vote de l'équipe SI à l'encontre de la direction des sociétés du portefeuille peuvent avoir un impact sur l'interaction de l'équipe d'investissement avec les sociétés détenues.
- Carmignac vote pour d'autres sociétés de gestion d'actifs.



### IDENTIFICATION DE CONFLITS

L'identification précoce des conflits d'intérêts potentiels ou réels est essentielle pour mettre en œuvre des stratégies ou des processus d'atténuation efficaces qui aident à gérer le conflit en question avant qu'il ne devienne effectif. Parmi les mesures d'identification des conflits potentiels figurent :

- La formation du personnel pour identifier et gérer de manière adéquate les conflits d'intérêts
- L'examen annuel par le service de la Conformité afin d'identifier tout nouveau conflit et revoir les contrôles relatifs aux conflits existants
- L'équipe d'investissement responsable se réunit régulièrement avec les équipes d'investissement actions, obligations et multiactifs, ainsi que la direction générale du groupe Carmignac, afin de contribuer à l'identification de futurs conflits potentiels.



### ATTÉNUATION DES CONFLITS

Carmignac a mis en place un certain nombre de structures et de processus afin d'éviter les conflits potentiels, de réduire le risque d'un conflit réel et d'atténuer l'impact de tels conflits lorsqu'ils surviennent.



## STRUCTURE DE L'ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT DURABLE

L'équipe est structurée de manière à atténuer et gérer les conflits d'intérêts internes potentiels. Le responsable de l'équipe SI est directement rattaché au directeur général du Royaume-Uni, qui est membre du conseil d'administration de Carmignac. L'équipe d'investissement durable ne partage aucun lien hiérarchique avec une équipe de gestion, y compris les équipes Actions ou Obligations. La ligne hiérarchique indépendante par rapport au Conseil d'administration permet à l'équipe de se forger une opinion et de prendre des décisions qui sont dans l'intérêt à long terme des clients de Carmignac, nonobstant l'horizon d'investissement et la stratégie du portefeuille sous-jacent.



## TRANSPARENT AND FAIR IMPLEMENTATION OF POLICIES

Les politiques ESG de Carmignac sont accessibles au public sur le site internet de Carmignac. Toutes les politiques ont été approuvées par les principales parties prenantes du Groupe Carmignac, comme indiqué dans la section consacrée à notre politique ESG dans le présent document, et sont régulièrement révisées. La transparence et la gouvernance de ces politiques garantissent leur application équitable et cohérente, contribuant ainsi à atténuer les conflits potentiels.

En outre, les politiques et les descriptions des conflits d'intérêts sont décrites dans le **Manuel de gestion de portefeuille**, qui est mis à jour régulièrement et signé par chaque membre des équipes Gestion et Investissement Responsable. En ce qui concerne plus spécifiquement nos activités de responsabilité actionnariale, il s'agit notamment du risque de conflit d'intérêts lors des actions d'engagement : lorsque nous dialoguons avec les entreprises, tout conflit d'intérêts ou la réception d'informations privilégiées ou confidentielles doivent être traités conformément aux procédures pertinentes afin d'éviter tout risque de comportement abusif sur le marché.



## GESTION DES CONFLITS

Lorsque les mesures organisationnelles ou administratives prises par Carmignac pour gérer les conflits d'intérêts ne sont pas suffisantes pour éviter le risque de porter atteinte aux intérêts des investisseurs avec un degré de certitude raisonnable, la société informe clairement les investisseurs de la nature générale et/ou de la source de ces conflits d'intérêts.

1. La société enregistre toutes les situations dans lesquelles des conflits d'intérêts théoriques pourraient survenir dans le cadre de ses activités sous forme de cartographie des risques.
2. Chaque fois qu'un conflit d'intérêts réel est identifié (soit par l'intermédiaire du système de contrôle interne, soit par la remontée de l'information par une personne concernée), le département Conformité et Contrôle interne s'assure que les mesures appropriées sont prises pour gérer le conflit d'intérêts et qu'il est consigné dans le registre dédié.
3. S'il apparaît que les mesures nécessaires à une gestion adéquate du conflit ne peuvent être prises, le département Conformité et Contrôle interne saisira la Direction Générale, qui décidera soit de ne pas gérer le conflit, soit de prendre les décisions nécessaires pour que des mesures adéquates puissent être mises en oeuvre.
4. S'il apparaît que le conflit ne peut être géré de manière adéquate, les clients doivent être informés de la situation.



## CONFLITS D'INTÉRÊTS LIÉS À NOTRE ACTIVITÉ ACTIONNARIALE

En 2022 nous avons identifié, géré et atténué les deux conflits d'intérêts suivants :

1 

### CAS 1 : CONFLIT D'INTÉRÊTS INTERNE : DIVERGENCES DE VUES ENTRE L'ÉQUIPE SI ET L'ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT SUR UN VOTE

**Sujet de la résolution :** Équité raciale ou audits des droits civils. Cette étude de cas illustre la manière dont nous gérons les conflits d'opinions dans notre processus de vote.

**Région :** Amérique du Nord

**Enjeu :** Une résolution d'actionnaire a été déposée lors de l'assemblée générale annuelle d'une société de soins de santé faisant partie de nos portefeuilles d'actions. Cette résolution<sup>(21)</sup> demandait que le conseil d'administration supervise un audit réalisé par un tiers visant à évaluer et formuler des recommandations pour améliorer l'impact racial de ses politiques, de ses pratiques, de ses produits et de ses services.

Conformément à notre politique, ce vote a été considéré comme un « vote clé », ce qui a déclenché un examen par l'équipe SI. Après avoir examiné la formulation de la résolution proposée et l'exposé des motifs de l'auteur de la proposition, conformément à nos lignes directrices en matière de vote<sup>(22)</sup>, l'équipe IS a recommandé à l'analyste financier et au gestionnaire de portefeuille de voter en faveur de cette résolution.

Un certain nombre de résolutions d'actionnaires ont été déposées sur ce sujet en 2022. Elles constituent un moyen d'amener les entreprises à comprendre et à modifier le rôle qu'elles jouent dans la création ou le maintien des disparités raciales. Ces audits sont généralement réalisés par des cabinets d'avocats ou des experts en droits civils. Une fois l'analyse effectuée, les auditeurs travaillent avec les entreprises pour publier des rapports contenant leurs conclusions et recommandations.

Les arguments à l'origine de la recommandation de vote de l'équipe SI étaient les suivants :

- Un audit permettrait aux actionnaires de voir si les engagements et les actions de l'entreprise fonctionnent dans la pratique.
- Cet examen indépendant pourrait aider l'entreprise à comprendre ce qu'elle pourrait faire de mieux dans ce domaine, notamment en évaluant si elle contribue aux disparités raciales.
- Cette résolution n'était pas excessivement contraignante ou normative, l'entreprise pouvant désigner qui elle souhaite (généralement un cabinet d'avocats) pour réaliser l'audit et décider de sa portée.

L'analyste en investissement, le gestionnaire de portefeuille et le responsable des actions ont fait part de leurs préoccupations concernant la résolution proposée. Le responsable des actions et le Director of Stewardship ont identifié un conflit de points de vue en l'équipe SI et les gestionnaires de portefeuille.

Aucun accord n'ayant été trouvé, ils ont soulevé la question auprès de Maxime Carmignac, membre du conseil d'administration de Carmignac et directeur responsable en dernier ressort des questions d'investissement durable.

**Résultat :** Après consultation des deux parties, la décision a été prise de soutenir la résolution en raison de son alignement sur notre thème d'Émancipation, de nos lignes directrices en matière de vote et des garanties suffisantes concernant l'impact du soutien à la résolution sur d'autres interactions avec la société.

(21) Résolution 6 - Superviser et rendre compte d'un audit sur l'équité raciale, à l'AG de la société tenue le 18 mai 2022.  
(22) Pour plus d'informations, veuillez consulter notre document sur les attentes ESG.

# 2

## CAS 2 : VOTES SUR LES FONDS CARMIGNAC

**Enjeu :** En 2022, l'équipe SI a identifié que les fonds Carmignac dont la SICAV Carmignac Gestion Luxembourg est la société de gestion étaient éligibles au vote au sein de notre plateforme ISS ProxyExchange. Compte tenu du conflit évident lié au vote pour nos propres fonds, nous avons décidé de donner une instruction manuelle de « ne pas voter » par l'intermédiaire de notre plateforme ProxyExchange. La question a été soulevée en interne par le Stewardship Director auprès des services juridiques et de conformité de Carmignac.

**Résultat :** suite à des discussions internes, nous avons demandé à notre fournisseur de services de vote par procuration ISS d'appliquer une instruction automatique de « ne pas voter » pour ces fonds.

## NOS POLITIQUES ESG

Carmignac estime que la transparence fait partie de son devoir fiduciaire envers ses clients et, depuis sa création en 1989, elle publie les inventaires des portefeuilles chaque trimestre. Les politiques ESG ne dérogent pas à cette pratique importante. Ces politiques et les rapports connexes sont disponibles sur la page Internet des politiques et rapports d'investissement responsable<sup>(23)</sup>.

Les politiques ESG de Carmignac et les autres politiques opérationnelles clés sont examinées et approuvées par différentes parties prenantes au sein du Groupe Carmignac. Les parties prenantes, telles que le Stewardship Director, le Responsable mondial de la Conformité et l'Auditeur interne, ont la responsabilité de procéder à une révision régulière afin de garantir l'indépendance et de s'assurer que les rapports sont justes et équilibrés.

Nom de la politique Carmignac	Contenu
Politique d'intégration ESG <sup>(24)</sup>	Notre engagement en faveur de l'intégration des considérations ESG au sein de nos catégories d'actifs et de leurs politiques.
Politique d'exclusion <sup>(25)</sup>	Description des exclusions à l'échelle de l'entreprise ainsi que du processus en place pour l'application de la politique et le suivi.
Politique de l'engagement de l'actionnaire <sup>(26)</sup>	Approche de l'engagement et des processus, y compris par le biais de l'escalade.
Politique de vote <sup>(27)</sup>	Description de nos processus de vote, de nos lignes directrices et de notre reporting, y compris de nos politiques en matière de prêts d'actions et de votes vides.
Politique climatique et rapport sur les émissions de carbone <sup>(28)</sup>	Politique climatique et rapport sur les émissions de carbone pour tous les fonds, y compris l'exposition aux combustibles fossiles
ESG Outcomes Policy <sup>(29)</sup>	Notre approche des résultats, conformément aux Principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations unies. Explication détaillée de notre politique de résultats en matière de durabilité sur notre site internet : <a href="https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/politiques-et-rapports">https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/politiques-et-rapports</a>

Au niveau des fonds, nous fournissons également toutes les informations relatives aux principaux fonds thématiques ISR et ESG et à la durabilité au niveau des fonds sur la page de notre site internet<sup>(30)</sup> consacrée aux fonds et sur celle consacrée à l'investissement durable<sup>(31)</sup>.





# INTÉGRATION

## L'APPROCHE DE CARMIGNAC EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS SES INVESTISSEMENTS

Nous pensons qu'en intégrant les considérations ESG dans notre processus d'investissement pour toutes les catégories d'actifs, nous serons en mesure d'obtenir une performance durable à long terme grâce à l'atténuation des risques, à l'identification des opportunités de croissance et à la reconnaissance de la valeur financière des actifs incorporels, tout en nous efforçant d'obtenir des résultats positifs pour l'environnement et la société. Nous résumons ci-dessous notre approche de l'intégration ESG sur la base des exclusions ESG et de l'analyse ESG.

**Notre Politique d'exclusion**<sup>(32)</sup> et notre politique d'intégration ESG fournissent plus de détails sur notre approche.

### EXCLUSIONS À L'ÉCHELLE DE L'ENTREPRISE

Nous n'investissons pas dans des sociétés dont l'activité, les normes et le comportement sont en contradiction avec nos principes et nos valeurs. Carmignac s'engage pleinement à gérer activement les investissements pour le compte des investisseurs à partir de nos analyses exclusives et de nos engagements auprès des entreprises. Il est du devoir fiduciaire de Carmignac de proposer des investissements appropriés qui tiennent compte des impacts sociétaux et environnementaux. Dans cette optique, nous pensons que nos investissements doivent être réalisés dans des sociétés dont le modèle économique est durable et qui affichent des perspectives de croissance à long terme. À ce titre, nous avons dressé une liste de sociétés à exclure car qui ne répondant pas aux normes d'investissement de Carmignac, en raison de leurs activités commerciales ou de leur non-respect des normes internationales.

Les exclusions ci-dessous s'appliquent à tous les fonds ouverts dans lesquels Carmignac agit en tant que gestionnaire d'investissement :

### RESTRICTIONS STRICTES À L'ÉCHELLE DE L'ENTREPRISE



**Fabricants d'armes controversées** qui fabriquent des produits non conformes aux traités ou aux interdictions légales\*.



**Producteurs, distributeurs en gros et fournisseurs de tabac** qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires à partir de ces produits.



**Exploitants de mines de charbon thermique** qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires à partir de l'extraction ou produisent plus de 20 millions de tonnes de charbon par an.



**Producteurs d'énergie** qui produisent plus de CO2/kWh que le seuil défini\*\*.



**Producteurs et distributeurs de produits pornographiques et de divertissement pour adultes** qui réalisent plus de 2 % de leur chiffre d'affaires à partir de ces produits.



**Contrevenants aux normes internationales**, dont les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, les Principes de l'OIT et les Principes du Pacte mondial de l'ONU.

(32) [https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP\\_INT\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_INT_en.pdf). \* Les entreprises qui ne respectent pas 1) Le Traité d'Ottawa (1997) qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel ; 2) La Convention sur les armes à sous-munitions (2008) qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert d'armes à sous-munitions ; 3) La Loi Mahoux belge, l'interdiction des armes à l'uranium ; 4) La Convention sur les armes chimiques (1997) qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert d'armes chimiques ; 5) le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (1968), qui limite la diffusion des armes nucléaires au groupe des États dits «dotés d'armes nucléaires» (États-Unis, Russie, Royaume-Uni, France et Chine) ; 6) la convention sur les armes biologiques (1975), qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert d'armes biologiques. \*\* Conformément au scénario 2-C proposé par l'AIE.

## EXCLUSIONS AU NIVEAU DES FONDS

Carmignac pratique également une politique d'exclusion élargie qui peut s'appliquer aux fonds qui se sont engagés plus avant dans des politiques et pratiques de développement durable, tels que les fonds accrédités par le label belge « Towards Sustainability » (vers le développement durable). Ces secteurs peuvent inclure l'énergie conventionnelle et non conventionnelle, les jeux d'argent, toutes les armes, la transformation des protéines animales et l'alcool.

## SURVEILLANCE

Un cadre opérationnel est également en place pour gérer notre liste d'exclusion. Les exclusions sont contrôlées par les équipes de gestion des investissements et SI en tant que premier niveau de contrôle. Elles sont réalisées par le biais du système de négociation de la gestion de portefeuille, dans lequel les exclusions strictes des secteurs et des processus mentionnés dans la politique d'exclusion sont enregistrées et ne peuvent pas être négociées. L'équipe chargée de la conformité agit en tant que deuxième niveau de contrôle et s'assure que la stratégie d'exclusion appliquée est conforme aux différentes contraintes (réglementaires, statutaires et internes), à l'aide du logiciel Bloomberg Compliance Manager (CMGR).

## ANALYSE

Nous analysons le profil ESG de nos investissements parallèlement aux données financières conventionnelles en utilisant nos propres systèmes de recherche ESG.

## INTÉGRATION DES CONSIDÉRATIONS ESG DANS LES ACTIONS ET LES OBLIGATIONS D'ENTREPRISES



En 2020, Carmignac a lancé **START\***, son système exclusif de recherche ESG.

L'objectif de ce système de recherche exclusif est de permettre l'intégration des critères ESG dans notre processus de prise de décision en matière d'investissement et d'échanger des points de vue ESG sur nos actions, nos obligations privées et plus récemment nos obligations souveraines. START nous permet d'intégrer systématiquement la recherche ESG à notre processus d'investissement en associant des sources de données externes à notre analyse interne pour apprécier la manière dont une société se comporte avec ses parties prenantes, gère les risques et tire parti des opportunités ESG.



START s'appuie sur un cadre établi à partir de recherches universitaires antérieures et des lignes directrices de différents organismes sectoriels tels que le Sustainable Accounting Standards Board (SASB) et la Global Reporting Initiative (GRI). Nous utilisons également des données ESG d'entreprises externes recueillies auprès d'une sélection de fournisseurs de données de premier plan.

### START s'articule autour d'un processus en 4 étapes :

1.

#### **GROUPEMENT :**

les entreprises sont affectées à l'un des 90 groupes sectoriels exclusifs ESG de Carmignac ;

2.

#### **COLLECTE D'INFORMATIONS :**

de grandes quantités de données brutes relatives aux pratiques de l'entreprise sont collectées auprès de diverses sources de données spécialisées (pour en savoir plus, voir la section relative aux fournisseurs externes de données ESG du présent rapport) ;

3.

#### **CLASSEMENT :**

les entreprises sont classées par rapport à leurs pairs et reçoivent une note de référence ;

4.

#### **ANALYSE :**

l'expertise interne est appliquée à l'analyse existante.

Notre analyse ESG exclusive ne se limite pas aux données quantitatives communiquées par des fournisseurs de données ESG tiers, car nous reconnaissons les limites de l'utilisation de ces données. Les analystes en investissement et les gestionnaires sont responsables de la réalisation et du suivi de l'analyse qualitative ESG de toutes les entreprises dans START. Ils établissent une note interne qui remplace la note de référence fournie par les fournisseurs de données ESG tiers, ainsi qu'un commentaire écrit détaillant leur analyse et qualifiant leur choix. Cette analyse est ensuite intégrée à l'analyse de l'évaluation et informe le reste du processus d'investissement.

L'analyse qualitative de nos analystes en investissement ne se limite pas aux informations fournies par les émetteurs et peut également inclure les informations obtenues à la suite d'un engagement. Pour plus d'informations sur la manière dont notre stratégie d'engagement nous permet d'étayer notre opinion sur le profil ESG des émetteurs à l'aide de notre système de recherche propriétaire START, ainsi que sur les implications que ces engagements peuvent avoir sur nos convictions d'investissement, veuillez vous référer à la section Engagement de ce rapport.

## EN PRATIQUE : L'ÉVALUATION DES ENTREPRISES FAMILIALES DU FONDS CARMIGNAC PORTFOLIO FAMILY GOVERNED

Pour nos fonds thématiques<sup>(33)</sup> construits autour de nos trois thèmes ESG prioritaires : Climat, Émancipation et Leadership, nos analystes ESG fournissent un niveau supplémentaire d'analyse aux gestionnaires. L'objectif de cette collaboration est de s'assurer que les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ciblées par chacun de ces fonds sont correctement intégrées et que les risques sont identifiés. Nous illustrons ce processus en expliquant ci-dessous notre approche de l'évaluation des émetteurs au sein des fonds Carmignac Portfolio Family Governed.

### 1. AVANT DE PRENDRE UNE DÉCISION D'INVESTISSEMENT

Outre l'analyse des critères ESG minimaux requis pour l'inclusion dans le fonds<sup>(34)</sup>, l'analyste ESG examine la qualité de la gouvernance de l'entreprise pour s'assurer qu'elle est suffisamment solide. Pour ce faire, il s'appuie sur un cadre exclusif qui tient compte des particularités de la gouvernance des entreprises familiales.

#### ÉTUDE DE CAS

**Le processus :** Les gestionnaires du fonds Carmignac Portfolio Family Governed avaient identifié une opportunité d'investissement. Sur la base du processus de sélection du fonds, la société répondait aux exigences minimales<sup>(35)</sup> pour être incluse dans le fonds. La notation de la gouvernance d'entreprise octroyée par le fournisseur de notation ESG MSCI correspondait à notre seuil minimum requis.

Les gestionnaires de portefeuille ont demandé à l'analyste dédié de fournir un examen qualitatif de la structure et du comportement de la société en matière de gouvernance d'entreprise.

**Problèmes identifiés:** L'analyste dédié a observé les problèmes suivants, sur la base de notre cadre de gouvernance exclusif :

##### 1. Contrôles et équilibres : SIGNAUX D'ALERTE

- Présence de membres de la famille occupant des fonctions exécutives au sein du conseil d'administration dans les comités d'audit et de rémunération.
- Présence de l'ancien CEO au conseil d'administration en tant qu'administrateur non exécutif et membre des comités d'audit et de rémunération.
- Préoccupations liées à la rémunération des dirigeants



- Au moment de l'examen en 2021, le même auditeur externe occupait sa fonction depuis plus de 50 ans. Un nouvel auditeur a été nommé en 2022, qui a procédé à l'audit des comptes de 2021 et a émis un rapport d'audit sans réserve.

**2. Capacité des actionnaires minoritaires à influencer sur les signaux d'alerte identifiés : FAIBLE**

- Carmignac s'est récemment entretenu à deux reprises avec la société sur les questions de gouvernance identifiées. La société a fait part d'une forte réticence à apporter des changements à sa gouvernance.
- Compte tenu de notre expérience et de la participation majoritaire de la famille dans l'entreprise (>50% des droits de vote), nous avons compris que notre capacité d'influence était limitée.

**Impact de l'analyse de la gouvernance sur la décision d'investissement :**  
Compte tenu des préoccupations identifiées par l'analyste ESG et de son évaluation finale de l'entreprise comme « signaux d'alertes - non investissable », la décision finale a été prise par les gestionnaires de ne pas inclure l'entreprise dans le fonds.

L'évaluation de la gouvernance de l'entreprise par l'analyste a été enregistrée dans notre outil de recherche ESG propriétaire, START, afin de s'assurer que cette évaluation soit communiquée à l'ensemble de l'équipe d'investissement pour les différentes classes d'actions et de titres à revenu fixe.

## 2. QUAND NOUS INVESTISSONS : EXAMEN ANNUEL ET PARTICIPATION ACTIVE

L'analyste ESG procède à un examen annuel des entreprises détenues par le fonds. Une évaluation détaillée de chaque entreprise est réalisée à l'aide d'une méthodologie d'évaluation propriétaire. Une fois l'évaluation réalisée, les entreprises se voient attribuer les notes suivantes :



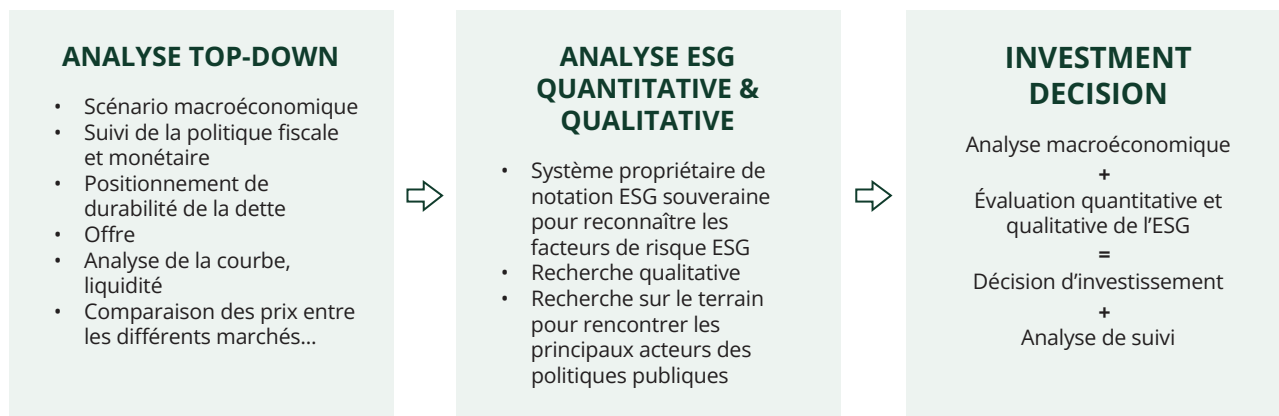
L'évaluation détaillée de la gouvernance des entreprises familiales détenues par le fonds alimente notre stratégie d'actionnariat actif ;

- Les domaines d'amélioration identifiés peuvent donner lieu à un engagement avec les entreprises détenues : c'est l'occasion pour Carmignac de formuler des demandes aux entreprises concernant le rééquilibrage de leurs pouvoirs et contre-pouvoirs. Cet engagement peut également nous aider à mieux comprendre la gouvernance de l'entreprise, notamment la dynamique du conseil d'administration, le rôle de la famille dans l'entreprise, ainsi que les questions de succession, et donc à mieux éclairer notre évaluation.
- Les évaluations détaillées de la gouvernance ainsi que nos réunions d'engagement peuvent nous aider à éclairer nos décisions de vote avant une assemblée d'actionnaire.

L'examen de la gouvernance des entreprises, ainsi que nos échanges avec les entreprises investies dans le cadre de réunions d'engagement, est diffusé dans START. Il peut inclure un examen de la note de gouvernance d'une entreprise attribuée par l'outil, ainsi que de la note globale.

## INTÉGRATION DES FACTEURS ESG DANS LES OBLIGATIONS SOUVERAINES

En ce qui concerne les obligations souveraines, alors que des solutions externes se développent lentement, nous avons pris l'initiative de construire nos propres modèles afin d'assurer l'intégration ESG et de fournir des informations concrètes à nos clients.



Les deux modèles suivants ont été développés au cours des dernières années.

1

Un modèle global de risque souverain en matière de critères ESG : évalue les risques ESG auxquels sont confrontés les pays développés et émergents ;

2

Un modèle d'impact sur les marchés émergents : vise à guider l'investissement à impact au sein des pays émergents.

Nous fournissons ci-dessous les sources et les pondérations des indicateurs utilisés dans nos modèles ESG souverains :

#	Critères	Source	Pondérations « Modèle global »	Pondérations « Modèle d'impact sur les marchés émergents »
<b>Environmental</b>				
1	Émissions de CO2 par habitant	Our World In Data – Oxford University	20 %	33 %
2	Part des énergies renouvelables dans la capacité installée totale	BNEF (Bloomberg New Energy Finance)	20 %	33 % (avec un malus en cas d'utilisation élevée ou croissante de charbon)
3	Part du charbon dans la capacité installée totale	BNEF (Bloomberg New Energy Finance)	20 %	-
4	PM2.5 ambiantes (particules fines)	Institute for Health Metrics and Evaluation	20 %	33 %
5	Ratification de l'Accord de Paris	United Nations Framework Convention on Climate Change	Malus de 0,2 en cas de non ratification	-
6	Traitement des déchets solides contrôlé sur le plan environnemental	Rapport de la Banque mondiale « What a waste 2.0 ». Données issues des statistiques des Nations Unies, de l'OCDE et des rapports régionaux et nationaux	20 %/3	-
7	Perte d'espérance de vie en bonne santé réduite à cause d'un assainissement insalubre	Institute for Health Metrics and Evaluation	20 %/3	-
8	Perte d'espérance de vie en bonne santé à cause d'une eau insalubre	Institute for Health Metrics and Evaluation	20 %/3	-

#	Critères	Source	Pondérations « Modèle global »	Pondérations « Modèle d'impact sur les marchés émergents »
<b>Social</b>				
9	Espérance de vie à la naissance des deux sexes à la naissance	Banque mondiale	20 %	25 %
10	Coefficient de Gini - revenus	Banque mondiale	20 %	25 %
11	Éducation (Enquête PISA et taux d'alphabétisation)	PISA (lecture, mathématiques, science) - OCDE / Taux d'alphabétisation - Banque mondiale	20 %	25 %
12	PIB par habitant en PPA	FMI	20 %	-
13	Revenu disponible des ménages	Nations Unies - Programme de développement	20 %	25 %

 Inclus dans les deux modèles

#	Critères	Source	Pondérations « Modèle global »	Pondérations « Modèle d'impact sur les marchés émergents »
<b>Governance</b>				
14	Facilité de faire des affaires	Banque mondiale	20 %	25 %
15	Situation budgétaire (déficit en % du PIB)	FMI	20 %	25 %
16	Dette en % du nombre d'années de revenu	Dette brute / PIB et recettes / PIB - FMI	20 %	25 %
17	Balance courante	Current Account to GDP - IMF	20 %	25 %
18	Liberté économique	The Heritage Foundation	20 %	-

 Inclus dans les deux modèles

En 2022, nous avons commencé à intégrer ces deux modèles propriétaires dans START. Nous avons également utilisé les données du fournisseur de services ESG Beyond Ratings à des fins de comparaison avec des tiers. Nous souhaitons achever ce développement en 2023.

## FAITS MARQUANTS DE 2022

En 2022, nous avons concentré nos activités sur la mise en œuvre des exigences réglementaires liées au règlement SFDR de l'UE. Nous avons également travaillé sur le développement de notre approche de l'intégration ESG, en particulier à travers la mesure des risques climatiques et de transition et une approche renforcée du "S" de l'ESG.

## CLASSIFICATIONS ESG DES FONDS

En tant qu'investisseurs actifs, nous sommes pleinement conscients que l'investissement responsable n'est plus un thème d'investissement en soi, mais qu'il devient une composante essentielle du monde de l'investissement de demain. Nous avons suivi les récentes évolutions influentes dans le domaine de la finance durable, telles que les exigences en matière de reporting du SFDR, de la Taxonomie verte de l'UE, de la Directive sur les marchés d'instruments financiers II (MiFID II) et du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD), qui visent à introduire un ensemble de normes solides en matière de finance durable.

En 2022, Carmignac a mobilisé les équipes de toute la société pour atteindre d'ici fin 2021 notre objectif ambitieux de **90 %** des actifs sous gestion éligibles (couverts par le SFDR) composés de fonds classés Articles 8 et 9.

Compte tenu de l'importance pour nos clients de notre alignement à la fois sur ces normes de durabilité européennes et britanniques et sur les labels nationaux (par exemple le « Label ISR » en France et le Label « Towards Sustainability » en Belgique), nous avons pris des mesures pour revoir la composition de nos fonds et intégrer davantage les considérations ESG dans notre gamme de produits afin d'être en mesure de répondre à ce vaste ensemble de normes de durabilité.

La SFDR a été adoptée par la Commission européenne et mise en œuvre en mars 2021 (niveau 1). Elle exige que les gestionnaires d'actifs comme Carmignac intègrent les risques liés au développement durable (ESG) dans leurs décisions d'investissement et que les fonds soient clairement classés en fonction de leur « profil écologique », tout en documentant leurs objectifs, politiques et méthodologies dans leur prospectus, leur site web et leurs rapports périodiques. Une deuxième mesure importante est l'obligation pour les gestionnaires d'actifs de mesurer les incidences négatives de leurs investissements au niveau de l'entreprise et du fonds, sur la base du principe « se conformer ou s'expliquer », à partir d'une série de 18 indicateurs ESG obligatoires et normalisés.

La SFDR a ouvert une nouvelle ère dans la communication des caractéristiques de durabilité des stratégies d'investissement, ce qui a suscité de nombreuses discussions au sein de l'industrie et entre les propriétaires d'actifs.










Alors que le secteur de la gestion d'actifs est actuellement à 3,2%<sup>(36)</sup>, nous avons atteint 18 %<sup>(37)</sup> de nos fonds classés Article 9 (SFDR) au 31 décembre 2022.

## NOTRE APPROCHE DES FONDS DE L'ARTICLE 9 (SFDR) :

Afin de répondre aux exigences et de faciliter la classification de sept de nos fonds actions<sup>(38)</sup> dans l'ambitieux Article 9 (SFDR), Carmignac a élaboré un « Cadre de résultats » fondé sur des règles et conforme aux ODD des Nations Unies<sup>(39)</sup>.

Pour garantir que « personne ne soit laissé pour compte » (la promesse centrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>(40)</sup>), les ODD peuvent servir de guide pour aider les investisseurs à comprendre comment leurs investissements peuvent contribuer à façonner des résultats positifs et significatifs pour la société et l'environnement.

Le Cadre des résultats exclusif de Carmignac cartographie plus de 1 700 activités et les associe à 9 des 17 ODD. Nous considérons ces 9 ODD comme « investissables », ce qui signifie que les entreprises dans lesquelles nos fonds peuvent investir sont en mesure de soutenir les progrès vers la réalisation de ces objectifs, par le biais de leurs produits et services.

ODDs	THÈMES INVESTISSABLES	ODDs	THÈMES INVESTISSABLES
	Produits et services à faible coût Infrastructure économique favorable Accessibilité aux services financiers		Accès à une électricité fiable et disponible Technologies énergétiques propres Efficacité énergétique
	Vente d'aliments sains et abordables Production et approvisionnement alimentaires Productivité du système alimentaire		L'infrastructure Accès aux technologies de l'information et de la communication Technologies industrielles intelligentes et efficaces
	Soins personnels et bien-être physique Soins de santé		Logement résidentiel Villes fonctionnelles et résilientes Sûreté et sécurité Transport durable
	Ressources pédagogiques		Alternatives de consommation verte Produits et services de l'économie circulaire Gestion des déchets et recyclage
	Accès à une eau de qualité Gestion des ressources en eau et traitement		

Les entreprises alignées sont identifiées à l'aide des données relatives à leur chiffre d'affaires. Pour ce faire, nous avons créé un système exclusif de classification des activités des entreprises que nous avons mis en correspondance avec les ODD. Ce système utilise des données brutes relatives au chiffre d'affaires des entreprises et provenant d'un fournisseur externe pour identifier les entreprises qui opèrent dans ces activités et sont donc alignées sur les ODD.

(38) Veuillez noter que les fonds Carmignac Climate Transition et Portfolio Human Xperience utilisent leur propre approche pour définir l'investissement durable.

(39) <https://sdgs.un.org/>

(40) <https://sdgs.un.org/2030agenda>

Afin d'être considérée comme alignée sur les ODD selon notre Cadre, une entreprise doit réaliser au moins 50 % de son chiffre d'affaires et/ou CAPEX dans des activités qui ont une contribution positive à au moins l'un des neuf ODD énumérés ci-dessus. Une fois qu'une entreprise a dépassé ce seuil de 50 %, nous considérons qu'elle est « alignée » et nous considérons l'ensemble de l'exposition économique d'un fonds à cette société comme telle lors du calcul de l'alignement au niveau du fonds.

Cinq des fonds actions de Carmignac ont pour objectif d'investir plus de 80% de leurs actifs nets dans des entreprises ayant une contribution positive à la société et à l'environnement.

À la lumière des orientations réglementaires actualisées, en particulier les questions-réponses de la Commission européenne, qui apportent des éclaircissements supplémentaires indiquant qu'un « fonds Article 9 » doit investir ses actifs dans des investissements durables, la décision a été prise en 2022 de reclasser les fonds Carmignac Portfolio Family Governed, Carmignac Portfolio Investissement et Carmignac Portfolio EM Debt de l'article 9 à l'article 8, conformément au SFDR de l'UE. Bien qu'il n'y ait pas de seuil précis dans la réglementation, nous considérons qu'il est communément admis dans l'industrie, depuis la publication des questions-réponses de la Commission européenne, qu'il existe une tendance vers 100% d'investissements durables (à l'exclusion des liquidités et des produits dérivés) pour les fonds Article 9.

Les fonds Carmignac Portfolio Family Governed et Carmignac Portfolio Investissement ont maintenu leur approche d'investissement ainsi que leur seuil actuel et leur engagement à investir au moins 50% de leurs actifs dans des investissements durables.

Quant à Carmignac Portfolio EM Debt, le fonds a maintenu son allocation d'actifs et son cadre durable actuels, en vertu desquels au moins 60% de ses actifs nets sont investis dans des titres éligibles qui répondent à certains critères de durabilité (sur la base de notre propre système de notation). En outre, nous avons ajouté une nouvelle part minimale de 10 % d'investissements durables.

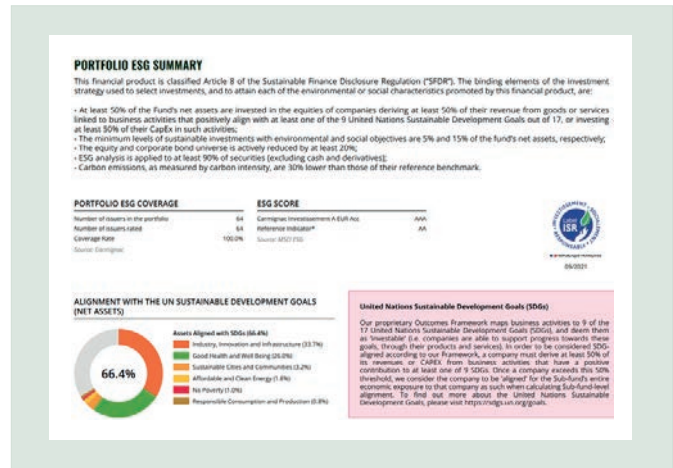
En outre, et afin d'aligner davantage nos portefeuilles à faible émission de carbone sur les objectifs climatiques, nous avons décidé en 2022 que les fonds Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Family Governed, Carmignac Portfolio Grandchildren et Carmignac Portfolio Grande Europe augmenteraient leur objectif de réduction des émissions de carbone par rapport à leur indicateur de référence de la manière suivante :

COMPARTIMENTS	OBJECTIF ACTUEL EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS DE CO2	NOUVEL OBJECTIF EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS DE CARBONE
Carmignac Portfolio Emergents	30% de moins	50% de moins
Carmignac Portfolio Family Governed		
Carmignac Portfolio Grandchildren		
Carmignac Portfolio Grande Europe		

Pour plus d'informations sur la SFDR et les implications de cette classification de la finance durable, veuillez consulter notre aperçu de la gamme de fonds<sup>(41)</sup>.

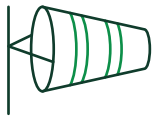


En 2022, nous nous sommes également efforcés d'accroître le niveau de transparence de nos rapports mensuels concernant les données ESG. Toutes les mises à jour visent à démontrer nos capacités ESG et à refléter nos engagements ESG accrus dans le contexte des récents changements réglementaires.



## MESURE DES RISQUES LIÉS AU CLIMAT PHYSIQUE ET TRANSITOIRE

En 2022, nous avons intégré les données de S&P Trucost sur le risque climatique afin d'incorporer des mesures de risque physique et transitoire dans l'analyse et le suivi de nos fonds et de nos titres sous-jacents.



**Les risques physiques** sont les risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les incendies de forêt, les tempêtes, etc. Ils peuvent également concerner les infrastructures, l'impact sur les opérations, la disponibilité de l'eau et des matières premières et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement (GIEC, 2020). La fréquence et l'intensité des risques physiques varient considérablement et sont difficiles à prévoir. Les conséquences financières de ces événements peuvent être très importantes. En fait, les risques liés au climat ont entraîné des pertes économiques estimées à environ 2 200 milliards de dollars au cours de la dernière décennie<sup>(42)</sup>.



**Les risques liés à la transition** désignent les risques associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Cette transition peut entraîner de vastes changements politiques, juridiques, technologiques et commerciaux (GIEC, 2020). Carmignac quantifie les risques de transition à l'aide d'une analyse du budget carbone d'un scénario climatique, en décrivant le dépassement ou le respect du budget des émissions financées par chaque fonds par rapport à un certain écart d'alignement.

Avec la première version de notre rapport sur les informations financières liées au climat<sup>(43)</sup>, aligné sur la TCFD, en 2022, et conformément à notre engagement en matière de transparence, nous avons divulgué l'étendue de notre suivi de ces risques climatiques au niveau des fonds. Cela permet à nos clients de mieux comprendre les risques climatiques auxquels ils sont exposés à travers leurs investissements.

Au niveau de chaque émetteur, ces mesures supplémentaires sont déjà devenues un complément essentiel aux autres sources d'informations extra-financières utilisées dans les raisonnements d'investissement et la diligence raisonnable en matière d'ESG. En outre, elles contribuent à informer les équipes d'investissement et d'investissement stratégique dans l'exercice de leurs activités de gestion.

(42) Source: <https://www.munichre.com/en/risks/natural-disasters-losses-are-trending-upwards.html#:~:q=1624621007>  
 (43) [https://carmidoc.carmignac.com/SRICA\\_INT\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_INT_en.pdf)

## ATTENTION ACCRUE AU « S » DE L'ESG

En juillet 2022, nous avons lancé notre premier fonds thématique d'actions investissant dans des entreprises affichant des niveaux élevés de satisfaction des clients et des employés : Carmignac Portfolio Human Xperience<sup>(44)</sup>.

Ce fonds a été conçu sur la base de la conviction, étayée par des recherches universitaires approfondies, que les entreprises affichant une forte satisfaction de leurs clients et de leurs employés sont susceptibles de connaître de meilleurs taux de rétention et des rendements financiers supérieurs sur le long terme. Il vise à surperformer son indice de référence sur cinq ans et s'adresse aux investisseurs désireux d'avoir un impact positif sur la société, en se concentrant sur le « S » de l'investissement ESG. Il a un objectif durable mesurable et, par conséquent, est enregistré en vertu de l'article 9 de la SFDR de l'UE.

Ce fonds est l'un des rares disponibles sur le marché à prendre en compte les avantages financiers et sociétaux de la satisfaction des employés et des clients. Les entreprises sont évaluées par le biais de la base de données exclusive de Carmignac, qui utilise de multiples sources de données allant de l'intelligence artificielle aux enquêtes de satisfaction des clients, en passant par les commentaires des employés, les rapports financiers et les déclarations d'entreprise. Les entreprises éligibles (celles qui font partie des 30 % supérieurs) sont évaluées en fonction de leur contribution sociale, avec l'aide des spécialistes sectoriels de Carmignac qui évaluent le potentiel de rendement et le risque. Le résultat est un portefeuille concentré, à faible rotation, issu de l'ensemble des marchés d'actions mondiaux.

Le double thème du nouveau fonds est étroitement lié à l'éthique de Carmignac et à sa conviction que des expériences positives pour les clients et les employés conduiront à des résultats supérieurs pour ses investisseurs, ce que nous définissons comme l'« Emancipation ». Le lancement du fonds s'est accompagné de la publication d'une étude approfondie intitulée « L'importance de la satisfaction client pour la réussite de l'entreprise »<sup>(45)</sup>, coécrite par le gestionnaire de portefeuille de Carmignac Portfolio Human Xperience et un analyste ESG. Cette étude montre la performance des entreprises présentant des niveaux élevés de satisfaction client par rapport à un indice général, et identifie les caractéristiques financières de ce groupe d'entreprises.

Enfin, nous nous sommes appuyés sur les recherches effectuées pour la création de Carmignac Portfolio Human Xperience afin de renforcer notre analyse du profil social des entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Nous avons ajouté des données sur la satisfaction des clients dans START en exploitant les scores des enquêtes YouGov et en les normalisant pour afficher un score Carmignac pour toutes les entreprises couvertes et présentes dans START. L'outil de suivi des marques BrandIndex de YouGov couvre des centaines de secteurs et des milliers de marques dans le monde entier. Le score de satisfaction de la clientèle n'est que l'un des indicateurs de la « santé de la marque » (16 ICP mondiaux au total), qui mesure la façon dont les marques sont perçues.



*L'importance de la satisfaction client pour la réussite de l'entreprise.*



(44) Pour plus d'informations, veuillez vous référer à : [https://www.carmignac.com/en\\_US/funds/carmignac-portfolio-human-xperience/a-sur-acc-fund-overview-and-characteristics](https://www.carmignac.com/en_US/funds/carmignac-portfolio-human-xperience/a-sur-acc-fund-overview-and-characteristics)

(45) [https://carmidoc.carmignac.com/WHP\\_CHX\\_99\\_INT\\_en.pdf?source=website](https://carmidoc.carmignac.com/WHP_CHX_99_INT_en.pdf?source=website)



## UTILISATION DES FOURNISSEURS DE DONNÉES EXTERNES ESG

Dans le cadre de son approche de l'intendance (y compris l'intégration, l'engagement et le vote), Carmignac s'appuie sur les fournisseurs de données tiers suivants.

Nous reconnaissons également que les données ESG ont tendance à être rétrospectives et nous cherchons de plus en plus à utiliser des données prospectives dans nos propres analyses. Par exemple, nous cherchons à intégrer davantage les données d'intelligence artificielle de Truvalue Labs dans nos systèmes. Ces données apportent des informations actualisées sur le sentiment ESG de nos investissements et peuvent compléter les points de données manquants. Ces données ne sont actuellement utilisées que dans notre fonds Carmignac Human Xperience, avec un accent particulier sur les données sociales (veuillez vous référer à la section ci-dessus concernant notre approche de l'exploitation de la recherche et des points de données de ce fonds).

FOURNISSEUR	SERVICE FOURNI	ACTIVITÉ
TR REFINITIV	Données relatives à la performance ESG des entreprises	Depuis 2019
S&P TRUCOST	Données sur le climat, y compris les combustibles fossiles, l'alignement avec l'Accord de Paris	Abonnement prolongé en 2022 pour inclure le risque climatique physique et de transition
FACTSET	Chiffre d'affaires des entreprises par activité	Extension de la licence en 2021 à l'équipe d'investissement responsable
MSCI	Notation ESG comparée à notre système interne START, exclusions et filtrage de l'implication des entreprises	Depuis 2012
ISS	Service de filtrage des controverses et de vote par procuration	Depuis 2015
BEYOND RATING	Notation ESG comparée à notre système interne de notation souverain	Examen des fournisseurs de données ESG relatives aux pays. Utilisation pour filtrer efficacement les ratifications par pays.

La sélection de ces fournisseurs suit une procédure d'appel d'offres stricte. Un ensemble de critères de sélection est défini et appliqué aux fournisseurs potentiels afin que les décisions les plus objectives soient prises du point de vue de la valeur commerciale, du coût et du service. L'innovation contribuant de manière significative à affiner notre approche de l'investissement durable, nous restons à l'écoute du marché afin d'offrir les meilleurs résultats possibles aux équipes d'investissement et à nos clients. Nous ne transigeons pas sur nos attentes dans notre évaluation des fournisseurs. Ainsi, en 2022, nous avons publié pour la première fois des informations sur les fonds en rapport avec le règlement européen sur la taxonomie. Ces chiffres sont publiés dans nos rapports annuels sur les fonds. Compte tenu des spécificités liées aux exigences de divulgation et de la complexité des données, et après avoir exploré des alternatives avec des fournisseurs de données externes, nous avons choisi de mettre en œuvre notre propre méthodologie pour calculer et suivre les niveaux d'éligibilité et d'alignement de la taxonomie de l'UE. Notre choix nous permet d'être confiants quant au respect des exigences de divulgation et de calcul du règlement, car la méthodologie n'utilise pas de données estimées, favorisant les informations sur les revenus déclarées par les entreprises et les divulgations de la taxonomie. Nous reconnaissons que nous n'en sommes qu'aux premiers jours de l'introduction du règlement européen sur la taxonomie et nous continuerons à suivre de près la méthodologie des fournisseurs tiers.

Le contrôle de la qualité des données fournies par des parties externes est constant, afin de garantir que les informations les plus récentes et les plus correctes sont communiquées à nos équipes d'investissement et à nos clients. L'équipe SI est régulièrement en contact avec les fournisseurs de données, et nous assurons un retour d'information sur leurs produits ainsi que sur les besoins en données de manière continue dans le cadre de nos interactions régulières. En 2022, tous nos fournisseurs de données ESG ont répondu à nos exigences sur la base de l'évaluation de l'équipe SI. Dans le cas où l'offre de nos fournisseurs de données ESG présenterait des lacunes, notre équipe de gestion des données et de la performance lancerait examen plus approfondi.



# ENGAGEMENT

L'actionnariat actif fait partie intégrante de la stratégie globale de Carmignac et constitue le fondement de notre approche en matière d'investissement responsable. Nous croyons fermement à une approche de gestion axée sur les parties prenantes et, en tant qu'actionnaire actif, nous engageons le dialogue avec la direction, les conseils d'administration, les experts sectoriels et les autres parties prenantes des entreprises sur nos positions en actions et en obligations.

## L'APPROCHE DE CARMIGNAC EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT

Notre approche de l'engagement par le dialogue avec les entreprises bénéficiaires est double :

1.

### ALLER AU-DELÀ DES DONNÉES ESG EXTERNES

L'objectif principal de tout engagement ESG entrepris par Carmignac est d'influencer les entreprises dans lesquelles nous investissons et de les encourager à opérer des changements dans l'intérêt de leurs parties prenantes, y compris le nôtre et celui de nos clients en tant qu'investisseurs. Cet objectif peut être atteint :

- **De manière proactive** : cela signifie que les engagements sont planifiés à l'avance lorsque nous établissons notre plan d'engagement annuel. Ce type d'engagement tend à se concentrer sur l'influence à exercer sur nos principales participations pour qu'elles améliorent leurs performances ESG (approche ascendante conformément à notre politique d'engagement) ou sur les thèmes ESG clés qui représentent des risques importants pour nos principaux investissements (approche descendante).
- **De manière réactive** : pour compléter notre approche proactive de l'engagement. Cela s'applique aux dialogues concernant les notations ESG, les controverses et le vote par procuration.



2.

### INFORMER

Deuxièmement, notre engagement auprès des entreprises bénéficiaires peut nous aider à évaluer leur performance ESG, d'autant plus que les données ESG fournies par les rapports des entreprises ou par des tiers fournisseurs de données peuvent être rétrospectives et rarement mises à jour, avec un certain décalage dans le temps.

Nous nous efforçons d'adopter une approche cohérente de l'engagement pour l'ensemble de nos participations, mais différenciée en fonction des différentes classes d'actifs. Bien que nous ayons élaboré notre stratégie visant à garantir un engagement dans toutes nos classes d'actifs, nous estimons généralement que les engagements réactifs sont plus appropriés pour nos titres de créance d'entreprise que les engagements proactifs. Cela s'explique par la différence d'objectif inhérente à nos titres à revenu fixe, à savoir la préservation du capital et la gestion des risques de baisse. Nous décrivons également plus en détail ci-dessous notre approche de l'engagement par rapport aux titres de la dette souveraine.

L'engagement peut être le catalyseur d'un réel changement dans l'ambition et la performance ESG des entreprises, mais nous reconnaissons qu'un engagement réussi peut prendre du temps et n'est pas systématique. Nous l'illustrons dans les études de cas ci-dessous.

La supervision de la politique d'engagement est assurée par le DSI, Edouard Carmignac, et par le directeur général de Carmignac Gestion Luxembourg UK Branch, Maxime Carmignac.



### QUI MÈNE LE DIALOGUE ?

L'équipe SI définit la stratégie annuelle d'engagement ESG sous la supervision de Maxime Carmignac, directeur général et membre du conseil d'administration. L'équipe rend compte des engagements pris à Maxime Carmignac sur une base trimestrielle.

Les engagements ESG sont menés par les analystes ESG avec le soutien, à des degrés divers, des analystes de recherche ou des gestionnaires de portefeuille en fonction des questions abordées. Ils peuvent se joindre à la réunion avec les analystes ESG et travailler en collaboration avec eux pour définir les demandes ou la stratégie d'engagement appropriées.



### INTÉGRER LES INFORMATIONS RELATIVES À L'ENGAGEMENT DANS NOTRE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

En plus d'influencer les entreprises pour obtenir des résultats positifs, l'engagement est un outil clé pour renforcer notre conviction interne sur la performance ESG d'une entreprise. Notre stratégie d'engagement peut nous aider à éclairer notre jugement avant d'investir, à suivre un investissement et, conformément à notre stratégie d'escalade, à réduire un investissement ou à en sortir. Nous estimons que notre approche actuelle est solide en ce qui concerne le suivi des investissements par le biais de l'engagement. Tous nos engagements déclenchent un examen automatique du score START de l'entreprise et de son commentaire.

Les études de cas présentées dans cette section consacrée à l'engagement exposent notre approche dans ce domaine :

- Pour déterminer si un investissement dans les fonds Articles 8 et 9 (SFDR de l'UE) est approprié.
- Pour suivre nos investissements : nos études de cas contiennent systématiquement un commentaire sur l'impact de l'engagement sur la notation START.
- Pour escalader une position : voir ci-dessous la section « escalade » de ce rapport.



## PT INDOFOOD SUKSES MAKMUR TBK

**Secteur :** Consommation de base

**Région :** Asie du Sud-Est



**Participation de Carmignac :** Elle est détenue au sein des fonds obligataires de Carmignac<sup>(46)</sup> classés « Article 6 » dans le cadre de la SFDR. Il s'agit de fonds qui ne sont pas considérés comme soutenant un objectif environnemental ou social, mais qui intègrent des considérations ESG dans leur processus d'investissement.

**Objectif de l'engagement :** Nous avons constaté que les pratiques environnementales et sociales de l'entreprise suscitaient des inquiétudes. L'entreprise a été impliquée dans une controverse et ses données environnementales et sociales pourraient être améliorées. Cette situation se reflète dans la note attribuée par l'agence de notation ESG MSCI. L'outil de notation ESG propriétaire de Carmignac, START<sup>(47)</sup>, a également attribué un score médiocre à la performance ESG de la société, avec une note globale de D.

Nous avons décidé d'instaurer un engagement avec l'entreprise, car cette situation présentait des risques potentiels pour notre investissement existant. En outre, la notation MSCI de la société, ainsi que notre propre notation, limite notre capacité à investir dans la société pour ce qui concerne les fonds à revenu fixe classés dans Article 8 ou Article 9 du SFDR, tenant compte du filtrage négatif spécifique et des limites d'investissement que nous avons mis en place pour ces fonds.

L'objectif de cette mission était donc d'étayer notre évaluation des pratiques ESG de l'entreprise et de fournir un retour d'information sur les domaines d'amélioration identifiés.

**Méthode d'engagement :** En juillet, notre analyste ESG a organisé une vidéoconférence avec l'équipe chargée des relations avec les investisseurs de l'entreprise.

**Résumé de l'engagement :** Le principal problème est que l'entreprise continue à se concentrer principalement sur le respect de la réglementation indonésienne plutôt que de s'efforcer d'être un leader :

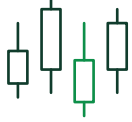
- Elle adhère à la norme obligatoire de l'huile de palme durable indonésienne (ISPO), après s'être retirée de la table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) à la suite de critiques importantes sur les normes et de son implication dans une controverse. L'entreprise vise également à ce que toutes ses plantations soient conformes à la norme ISPO d'ici 2023, conformément aux exigences fixées par le gouvernement indonésien.
- La controverse qui a entaché la réputation de l'entreprise est née d'un rapport du Rainforest Action Network en 2016, qui dénonçait le travail des enfants, des violations des droits du travail, une déforestation importante et la disparition d'espèces sauvages menacées. Ces allégations ont été confirmées par un audit de la RSPO, et Indofood a ensuite été suspendue de la RSPO. L'entreprise nie ces allégations et a lancé un rapport de tiers qui conteste les conclusions de l'audit. Elle réfute la solidité du processus de la RSPO et s'est donc retirée du groupe, réduisant ainsi le contrôle externe indépendant.
- L'entreprise affirme qu'elle dispose de licences pour l'ensemble de ses terres et qu'elle n'en acquerra pas d'autres, ce qui réduit le risque de nouvelles plaintes pour déforestation, bien qu'elle ne soit pas en mesure de garantir qu'il n'y aura pas d'extension des plantations à l'avenir.
- Les risques en matière de droits de l'homme dans ses plantations restent élevés, même si l'entreprise a au moins l'avantage de gérer 100 % d'entre elles, contrairement à de nombreuses autres entreprises alimentaires qui ont plusieurs niveaux de fournisseurs.

Pour ce qui concerne son reporting, Indofood rend compte de la durabilité de ses activités agroalimentaires depuis environ 10 ans. L'année 2021 a été la première année au cours de laquelle elle a présenté un rapport à la société mère, ce qui constitue un progrès. L'entreprise estime que l'inclusion de ces divulgations devrait améliorer sa notation par les agences de notation ESG tierces.

Nous avons rappelé à l'entreprise qu'elle ne disposait pas d'une stratégie de développement durable et que nous nous attendions à ce qu'elle fixe des objectifs et des échéances. L'entreprise a indiqué qu'elle envisageait de publier cette stratégie en 2023.

**Résultats et prochaines étapes :** L'augmentation du niveau de divulgation a entraîné une certaine amélioration de la note MSCI. Bien que l'entreprise critique le processus RSPO et conteste les conclusions de l'audit, nous avons choisi de rester prudents à ce stade en ce qui concerne les violations de l'environnement et du capital humain, jusqu'à ce que l'entreprise élabore sa stratégie de développement durable et commence à mettre en œuvre les changements que nous avons demandés. Par conséquent, notre score START propriétaire reste inchangé et l'entreprise demeure non investissable pour notre gamme de fonds Article 8 et 9.

(46) À la date du rapport d'engagement (juillet 2022). (47) Le système ESG propriétaire START combine et agrège les indicateurs ESG des principaux fournisseurs de données du marché. Étant donné le manque de normalisation et de communication de certains indicateurs ESG par les entreprises publiques, tous les indicateurs pertinents ne peuvent pas être pris en compte. START est un système centralisé qui permet à Carmignac d'exprimer ses propres analyses et points de vue sur chaque société, indépendamment des données externes agrégées, si celles-ci sont incomplètes. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique d'intégration ESG : [https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP\\_INT\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_INT_en.pdf)



## SUPERVISION DE L'ENGAGEMENT :

Il est essentiel que les demandes d'engagement, les réponses de l'émetteur ou d'une autre partie prenante ainsi que les points de suivi ou d'action soient partagés au sein de l'équipe d'investissement concernée et de l'équipe SI de Carmignac.

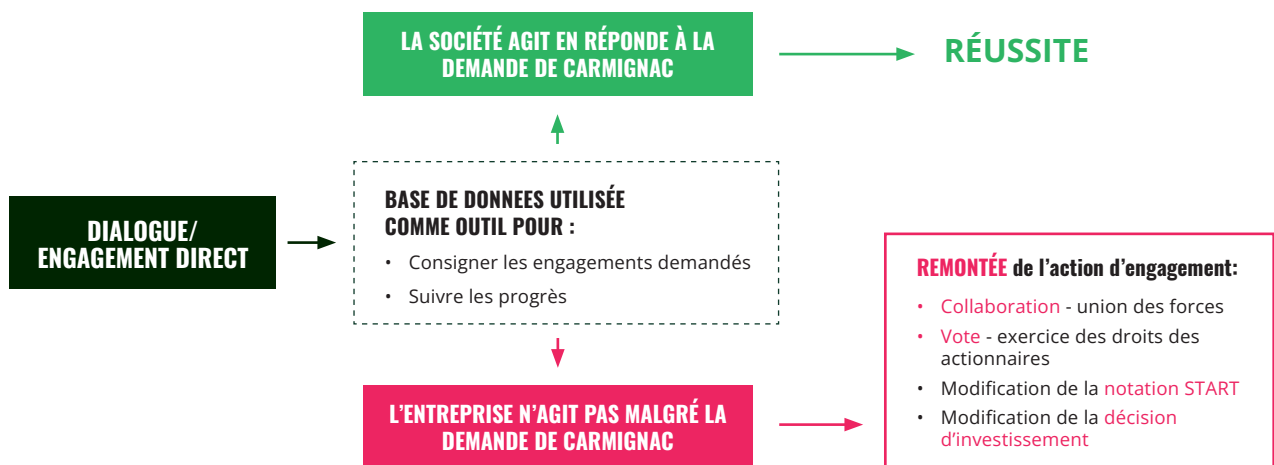
- Chaque semaine, des résumés des engagements réalisés par l'équipe SI auprès des entreprises sont communiqués à l'équipe d'investissement afin de mettre en évidence les principaux points de discussion et les suivis potentiels.
- Tous les engagements avec les entreprises sont également enregistrés dans une base de données et partagés entre les équipes d'investissement afin de suivre les entreprises dans lesquelles nous investissons. Les informations enregistrées comprennent les notes d'engagement, un résumé de l'engagement et les points d'action identifiés demandés à l'entreprise.



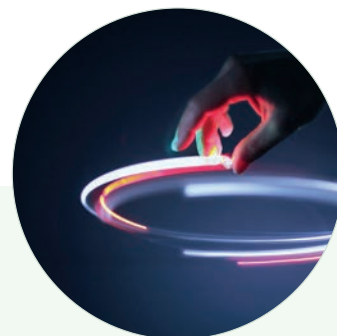
## UN ENGAGEMENT AVEC DES CONSÉQUENCES : L'ESCALADE

Pour chaque entreprise identifiée en vue d'un engagement, nous définissons un seuil d'objectifs ambitieux, mais réalistes, que nous espérons atteindre à la fin de la période d'engagement. Ces objectifs ainsi que les résultats sont documentés dans notre base de données d'investissement à laquelle l'équipe SI et les équipes d'investissement ont accès. Si les résultats escomptés ont été atteints, nous clôturons le dossier avec succès.

Nous augmentons l'intensité d'une activité d'engagement au fil du temps en fonction de la nature des défis auxquels chaque entreprise est confrontée et de l'attitude du conseil d'administration à l'égard de notre dialogue. La stratégie d'escalade doit également être adaptée en fonction de la classe d'actifs. Ainsi, nous pouvons intensifier notre engagement en tant qu'actionnaire en votant contre la direction, mais pas en tant que détenteur d'obligations.



## ESCALADE DE L'ENGAGEMENT EN PRATIQUE



### LG CHEM

**Secteur :** Produits Chimiques

**Région :** Asie

**Participation de Carmignac :** En mars 2022, au moment du vote, des actions de la société étaient détenues au sein de plusieurs portefeuilles de Carmignac.

**Objectif d'engagement :** En 2020, l'entreprise a décidé de procéder à la scission de son activité de batteries électriques, qui constituait une composante importante de son activité et donc de sa valeur marchande, compte tenu notamment de l'évolution de l'industrie automobile vers les véhicules électriques. Même si LG Chem conserve la propriété de LG Energy Solution (LGES), nous avons estimé que cette scission ne bénéficierait pas aux actionnaires minoritaires tels que Carmignac.

**Méthode d'engagement :** Très tôt, dans le cadre d'un dialogue régulier avec la société, notre gestionnaire de portefeuille des marchés émergents a fait part des préoccupations de Carmignac directement au service des relations avec les investisseurs de la société. Compte tenu de la gravité de nos préoccupations, en juin 2021, il a pris la rare initiative d'envoyer un e-mail au CEO de la société pour lui faire part de nos attentes concernant la prise en compte par la société des intérêts des actionnaires minoritaires. L'introduction en bourse de LGES a cependant eu lieu en janvier 2022.

**Résumé de l'engagement :** Depuis lors, nous avons constaté que l'introduction en bourse de LGES sur le marché coréen n'a pas bénéficié aux actionnaires minoritaires de LG Chem et a entraîné une destruction importante du cours de l'action de LG Chem.

Les préoccupations de l'équipe chargée des actions concernant la capacité du conseil d'administration de LG Chem à protéger les intérêts de tous les actionnaires minoritaires ont fait l'objet de discussions lors d'une réunion hebdomadaire sur les actions en présence de l'équipe SI. Afin de signifier notre déception au conseil d'administration, nous avons décidé d'intensifier notre position conformément à notre Politique d'engagement des actionnaires.

L'équipe SI a recommandé au Gestionnaire de portefeuille de voter contre le renouvellement du mandat du CEO de la société lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 23 mars 2022 (résolution 2 – élection de Shin Hak-Cheol en tant qu'administrateur interne). Le gestionnaire a considéré cette approche comme étant appropriée. Nous avons également décidé d'envoyer une lettre officielle au conseil d'administration, signée par notre responsable des actions, pour expliquer les raisons de notre vote.

**Résultat et prochaines étapes :** La société a pris acte de la décision de voter contre le renouvellement du mandat du CEO et de la lettre. Carmignac n'a pas été le seul investisseur à voter contre le renouvellement du mandat du CEO. Nous avons pris connaissance de rapports indiquant que l'un des principaux actionnaires de la société a également voté contre sa réélection lors de l'AGA de mars 2022. Jusqu'à présent, ces votes n'ont pas entraîné de changement dans la stratégie de LG Chem. En mai 2022, compte tenu de nos préoccupations et de l'absence d'action de la part du conseil d'administration, nous avons décidé de réduire notre position d'investissement dans l'entreprise. Nous en conservons toutefois une partie et continuons à dialoguer avec l'entreprise. Cela illustre les difficultés pour les actionnaires minoritaires d'établir un engagement avec des entreprises ayant un actionnaire majoritaire tel que LG Chem.



## L'AUDIT DE NOS DOSSIERS D'ENGAGEMENT

Chez Carmignac, 12 de nos fonds ont le label ISR français. Dans le cadre des audits de label, plusieurs fois par an, **notre démarche et nos dossiers d'engagement sont audités par un tiers (Ernst and Young)**. C'est l'occasion d'améliorer la communication auprès de nos clients sur ce sujet en partageant les bonnes pratiques du secteur et en respectant les attentes accrues du label en matière de transparence.

En 2022, nous avons pris en compte la recommandation du cabinet et nous avons fourni des informations supplémentaires sur la base de ses commentaires :

- Pour déterminer si un investissement dans les fonds Articles 8 et 9 (EU SFDR) est approprié.
- Pour suivre nos investissements : nos études de cas contiennent systématiquement un commentaire sur l'impact de l'engagement sur la notation START.



## ENGAGEMENT AVEC NOS POSITIONS EN OBLIGATIONS D'ÉTAT

En ce qui concerne nos positions en obligations d'État, même si nous maintenons notre dialogue et nos efforts d'engagement, l'ampleur et l'efficacité de cet engagement peuvent être plus limitées. En effet, nous ne sommes pas actionnaires de l'entreprise et, à ce titre, nous avons un effet de levier plus limité pour influencer les émetteurs.

Nous sommes heureux de constater que la communauté des investisseurs commence à ouvrir le dialogue sur la manière ils peuvent mieux s'engager auprès des émetteurs souverains grâce à un certain nombre d'initiatives en cours de développement. Nous suivons de près ces initiatives et nous travaillons activement à l'élaboration d'une approche d'engagement plus solide pour cette classe d'actifs spécifique.

Nous observons que le développement d'obligations ESG, telles que les obligations vertes ou les obligations liées au développement durable, nous aide de plus en plus dans nos conversations avec les émetteurs souverains sur leur approche de l'ESG. Par exemple, en octobre 2022, notre analyste d'investissement et notre analyste ESG ont participé à une discussion téléphonique avec des représentants de l'**Uruguay** pour discuter de l'émission d'une obligation liée à la durabilité. Ce fut l'occasion de poser des questions sur leurs objectifs de performance en matière de développement durable pour l'obligation.

Un autre exemple d'activité d'engagement que nous avons lancé pour cette classe d'actifs est notre engagement avec l'entité quasi-souveraine Petroleos Mexicanos ou **PEMEX**. Carmignac est un détenteur d'obligations de la société pétrolière et gazière, qui est détenue à 100 % par l'État mexicain. Il nous est plus difficile de nous engager auprès de la société et de faire entendre notre voix en tant que détenteur d'obligations, compte tenu de la structure de son actionariat. L'entreprise est également impliquée dans un certain nombre de graves controverses environnementales et sociales. Par conséquent, compte tenu des limites inhérentes à un engagement avec une entité quasi souveraine et de notre politique d'escalade, nous avons rejoint l'initiative d'investisseurs collaboratifs Climate Action 100+. Pour plus d'informations sur notre participation, veuillez consulter la section « Collaborations » du présent document.



## NOTRE ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT EN 2022

Nous nous concentrons sur la qualité de nos discussions à valeur d'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous investissons plutôt que sur la quantité de ces discussions.

Notre activité d'engagement à travers nos positions en actions et en obligations privées a été déclenchée par les cinq objectifs d'engagement suivants, également identifiés dans notre Politique d'engagement<sup>(49)</sup>:

En 2022,  
nous avons mené **81**  
(2021: 84) engagements  
auprès de **67** (2021: 74)  
sociétés<sup>(48)</sup>

### Risque ESG:

ces actions d'engagement sont déclenchées par une mauvaise note E, S ou G dans notre système exclusif de notation et de recherche, START, ou par une note faible octroyée par un important fournisseur de notation externe.

### Thème :

ces actions d'engagement proactives sont axées sur nos trois thèmes prioritaires d'engagement : le changement climatique, la responsabilisation et le leadership. Vous trouverez plus de détails sur ces thèmes dans la section correspondante du présent rapport.

### Comportement controversé :

ces actions d'engagement peuvent avoir lieu auprès des entreprises qui violent les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elles peuvent également avoir lieu à la suite d'un événement important survenu dans l'entreprise, susceptible d'être significatif pour l'entreprise en portefeuille, notamment pour sa situation financière et sa réputation.

### Décision de vote par procuration :

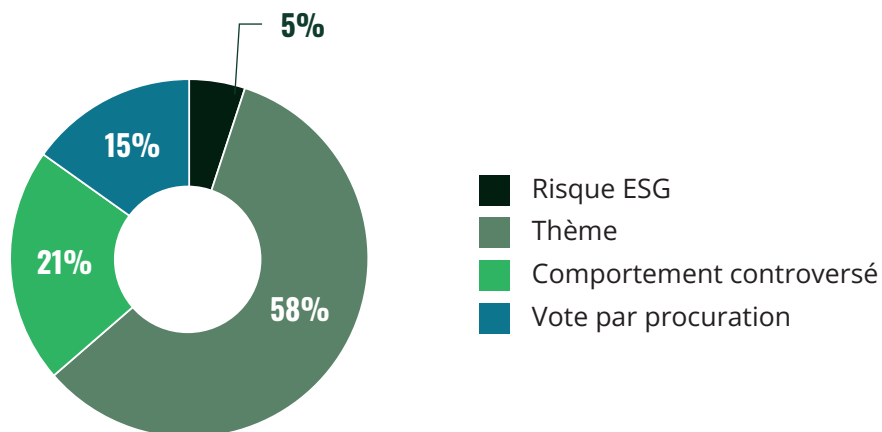
il s'agit des conférences téléphoniques ou des réunions en présentiel organisées avant et/ou après l'assemblée générale d'une société. L'objectif de cet engagement est d'informer et de discuter des décisions de vote par procuration avec l'entreprise.

(48) Source de toutes les données : Données internes de Carmignac.

(49) [https://carmidoc.carmignac.com/ESGEP\\_FR\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/ESGEP_FR_en.pdf)

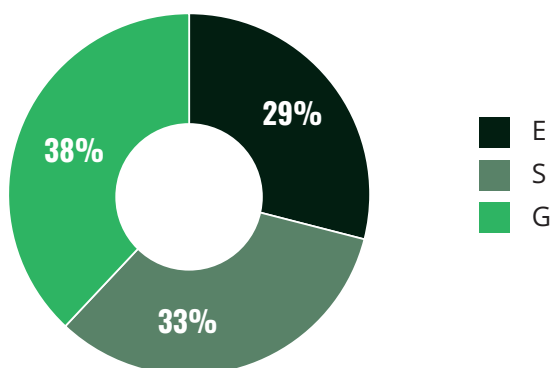
La plupart de nos engagements en 2022 étaient des engagements thématiques et liés à des controverses :

### REPARTITION DES TYPES D'ENGAGEMENT EN 2022



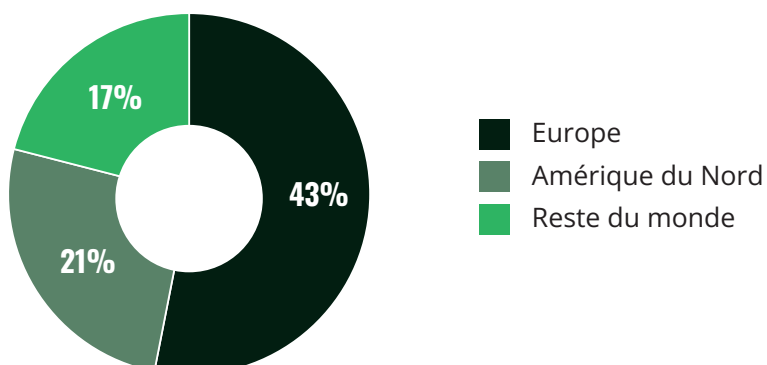
Tout comme en 2021, nous avons observé une répartition similaire entre les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance...

### ENGAGEMENT 2022 PAR CATÉGORIE



...dans les nombreuses régions dans lesquelles nous investissons

### ENGAGEMENT 2022 PAR RÉGION



## L'ENGAGEMENT DANS LA PRATIQUE : ÉTUDE DE CAS

En accord avec notre approche en 2021, en 2022 nous avons privilégié notre engagement sur trois thèmes cohérents avec la philosophie d'investissement de Carmignac et ses opinions à long terme pour guider nos priorités et notre activité en matière d'engagement :



### CLIMAT

Nous pensons que le changement climatique constitue une menace existentielle et une source de risque systémique pour nos économies et les marchés financiers.

### ÉMANCIPATION

Les entreprises ne peuvent réussir sans équilibrer de manière appropriée les intérêts de leurs parties prenantes.

### LEADERSHIP

Nous pensons qu'un leadership solide est à la base de la performance et de la réussite à long terme de toute entreprise.



*Nous avons défini plus précisément nos attentes sur ces trois thèmes et publié, en janvier 2023, notre guide des attentes ESG<sup>(50)</sup> qui définit notre approche sur ces thèmes dans le cadre de l'analyse ESG, de l'engagement et de l'exercice du droit de vote.*



(50) [https://carmidoc.carmignac.com/ESGGUIDE\\_INT\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/ESGGUIDE_INT_en.pdf)

Vous trouverez ci-dessous des exemples d'actions d'engagement axées sur ces thèmes :

## THÈME - CLIMAT / ÉTUDE DE CAS N°1



### ENI SPA

**Secteur :** Pétrole et gaz

**Région :** Europe

**Participation de Carmignac :** Plusieurs fonds obligataires de Carmignac<sup>(51)</sup> sont investis dans la société.

**Objectif(s) d'engagement :** La société a été impliquée dans une grave controverse liée à des déversements de pétrole au Nigeria. Bien que nous ayons jugé la société investissable d'un point de vue ESG compte tenu des mesures qu'elle a prises pour résoudre le problème, nous voulions nous engager auprès d'elle pour souligner nos attentes en matière de résolution du problème et pour garantir une exécution efficace. Deuxièmement, compte tenu de l'activité de l'entreprise et de l'attention que nous portons au thème du changement climatique dans le cadre de notre stratégie d'engagement et de notre approche globale de l'intégration ESG, nous suivons de près les progrès de l'entreprise vers son objectif Net Zero 2050.

**Méthode d'engagement :** En novembre 2022, nous avons eu une discussion téléphonique avec le service des relations investisseurs de l'entreprise.

**Synthèse de l'engagement :** Tout d'abord, nous avons discuté de la controverse sur les déversements de pétrole au Nigeria et de nos attentes quant à la résolution de ce problème. La controverse concerne la mauvaise gestion et l'incapacité à prévenir les déversements de pétrole (liés à un sabotage) dans les installations d'exploration et de distribution de pétrole au Nigeria. Cette installation fait partie de la joint-venture de Shell Petroleum Development Company (SPDC) avec TotalEnergies et Shell, dans laquelle ENI détient une participation de 5 %. En tant que propriétaire minoritaire de cette joint-venture, la société a exprimé le fait qu'elle n'a qu'un contrôle limité sur ce qui peut être fait, d'autant plus que le processus actuel est aligné sur les meilleures pratiques. Les mesures annoncées par la joint-venture consistent à renforcer la sécurité autour des zones touchées par le sabotage et à mettre en place une technologie e-vpms pour l'ensemble de l'oléoduc afin de surveiller les flux et les pertes de pression. SPDC a également mis en place un comité chargé de surveiller la situation ; il a été indiqué que toutes les décisions prises jusqu'à présent l'ont été à l'unanimité. En ce qui concerne le déploiement des énergies renouvelables et l'objectif « Net Zero 2050 », nous avons pris note de la stratégie de l'entreprise visant à développer ses capacités renouvelables et à décarboniser ses activités. Étant donné qu'il s'agit d'une société d'exploration pétrolière et gazière ayant des objectifs stricts, nous avons été satisfaits des commentaires concernant le respect de ses objectifs, bien qu'il soit trop tôt pour juger d'éventuels écarts. Nous notons que la réduction des émissions de CO2 de l'entreprise s'étend jusqu'en 2050 et est plus linéaire que celle de ses pairs, dont les efforts de réduction des émissions de CO2 seront davantage concentrés sur les années 2040.

**Résultat et prochaines étapes :** Nous attendons avec impatience de voir les mesures prises par l'entreprise concernant les déversements de pétrole au Nigeria. Nous suivons cette question de près et nous prévoyons de nous réengager auprès de l'entreprise sur ce sujet en 2023. À ce stade, nous ne pensons pas que cela justifie une quelconque action du point de vue des participations. Nous allons également évaluer en permanence la stratégie de l'entreprise en matière de changement climatique et nous poursuivrons notre engagement sur ce sujet.

## THÈME - EMPOWERMENT



### HYUNDAI MOTOR

**Secteur :** Automobile

**Region :** Asie

**Participation de Carmignac :** un certain nombre de fonds en actions de Carmignac<sup>(52)</sup>.

**Objectif(s) d'engagement :** En juillet 2022, l'entreprise a été impliquée dans une controverse concernant le recours au travail des enfants migrants dans une usine d'emboutissage de métaux SMART en Alabama, filiale de Hyundai Motor. En août de la même année, il a été rapporté que le ministère américain du travail avait découvert que SL Alabama, un fournisseur de Hyundai, employait des travailleurs mineurs

**Méthode d'engagement :** En octobre, nous avons eu une discussion téléphonique avec l'équipe des relations avec les investisseurs de l'entreprise.

**Synthèse d'engagement :** Cet engagement a été l'occasion d'entendre les explications de l'entreprise, de comprendre les mesures qu'elle envisageait de prendre et de faire part de nos attentes.

La question du travail des enfants était considérée par l'entreprise comme présentant un faible risque compte tenu de l'emplacement de l'usine, mais cela s'est révélé un mauvais calcul. Le problème provenait d'agences tierces selon l'analyse de la direction, qui a annoncé sa décision d'entreprendre une enquête immédiate.

Nous avons également abordé les questions plus générales de la santé et de la sécurité des employés de l'entreprise, ainsi que nos attentes. Nous avons relevé des pratiques positives telles que :

- la nomination d'un responsable de la sécurité
- l'amélioration notable des indicateurs de sécurité
- l'engagement en faveur de la diversité au niveau des employés

Enfin, nous avons examiné l'approche de l'entreprise en matière de satisfaction de la clientèle à la lumière des récents rappels de produits. L'entreprise a noté une diminution du nombre de rappels ainsi que des normes de sécurité plus strictes pour les véhicules électriques. Elle a également expliqué son approche d'enquêtes auprès des concessionnaires et d'indices d'enquêtes auprès des clients afin de comprendre les demandes de ses clients.

**Résultats et prochaines étapes :** Compte tenu des informations fournies lors de l'appel, l'analyste ESG travaillant en collaboration avec l'analyste financier a décidé de ne pas modifier la note attribuée par Carmignac à la performance ESG de la société dans notre système de recherche propriétaire START. Nous avons décidé de continuer à examiner les mesures prises par l'entreprise sur cette question.

Suite à notre engagement, d'autres cas de travail d'enfants chez des fournisseurs de Hyundai-Kia ont été révélés en décembre 2022.

Nous nous sommes à nouveau engagés auprès de l'entreprise au premier trimestre 2023 pour suivre les mesures qu'elle avait prises à ce sujet. Nous avons constaté avec satisfaction que les mesures suivantes avaient été prises par l'entreprise depuis notre dernier engagement:

- Reconnaissance publique par le CEO de la responsabilité de l'entreprise dans cette affaire :
- Enquête auprès de 29 fournisseurs américains de premier rang
- Incitation à ne pas avoir recours à des agences de recrutement tierces
- Introduction d'un programme de formation à la conformité pour les fournisseurs en collaboration avec le ministère américain du travail.
- Les deux fournisseurs ont mis fin à leurs relations avec les agences de recrutement tierces qui ont certifié à tort avoir contrôlé et autorisé des personnes mineures comme étant d'âge légal.
- Février 2023 : cession de sa participation dans le fournisseur SMART d'Alabama.

Enfin, à la suite de ces événements, l'entreprise a renforcé sa stratégie en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement ESG. Nous continuerons à suivre les actions de l'entreprise dans ce domaine.



## TEVA PHARMACEUTICAL INDUSTRIES

Secteur : Pharmacie

Région : Moyen-Orient

**Participation de Carmignac :** Plusieurs fonds obligataires de Carmignac<sup>(53)</sup> sont investis dans la société.

**Objectif(s) d'engagement :** Nous nous engageons régulièrement auprès de la société depuis 2020, en particulier en raison de son implication dans des controverses à l'échelle du secteur. L'objectif de cet engagement était d'évaluer les progrès de l'entreprise dans la résolution des controverses et de fournir nos commentaires.

**Méthode d'engagement :** En octobre 2022, nous avons organisé une vidéoconférence avec les représentants des relations avec les investisseurs de l'entreprise.

**Synthèse de l'engagement :** Nous avons discuté du récent règlement de l'entreprise, d'un montant de plus de 4 milliards de dollars à verser sur une période de 13 ans, en lien avec la crise des opioïdes qui a touché l'ensemble de l'industrie. Le règlement implique également la fourniture de produits pharmaceutiques pour aider à traiter les personnes touchées par la crise des opioïdes. Nous avons également discuté de l'approche adoptée par l'entreprise pour résoudre les problèmes de fixation des prix dans l'ensemble du secteur. L'entreprise a identifié la source du problème, a choisi de régler un certain nombre de litiges aux États-Unis et a renforcé la formation dispensée aux employés ayant des fonctions liées à la vente ainsi qu'aux cadres sur le sujet. En ce qui concerne l'implication de l'entreprise dans des controverses, nous avons discuté de l'impact matériel de ces questions sur la réputation et les finances de l'entreprise, ainsi que de nos attentes en matière de gestion de ces controverses. Nous avons également encouragé l'entreprise à s'engager auprès d'agences de notation ESG tierces afin de s'assurer que l'évaluation et l'analyse des agences reflètent correctement la nature des controverses et les actions de l'entreprise pour les résoudre. L'entreprise est spécialisée dans les médicaments génériques et fabrique un nombre important de produits à bas prix. Elle n'a donc que peu de contrôle sur l'étiquetage. En outre, elle a toujours été très active en matière de fusions et d'acquisitions, ce qui a entraîné des problèmes rétrospectifs. En ce qui concerne son approche de la gestion des controverses et des répercussions sur la réputation, l'entreprise étant plus endettée qu'un certain nombre de ses pairs, elle a moins de possibilités de régler les plaintes en amont et les controverses ont donc tendance à durer plus longtemps. En ce qui concerne les mesures prises par l'entreprise, depuis sa restructuration en 2017, il n'y a pas eu d'autres fusions-acquisitions importantes. Elle a également rationalisé ses activités, renforcé ses politiques et processus de conformité et créé un certain nombre de synergies dans l'ensemble de ses activités, ce qui facilite la gestion de l'entreprise et réduit donc potentiellement les risques.

**Résultat et prochaines étapes :** Le règlement de l'affaire des opioïdes a été accepté, mais d'autres litiges sont en cours. Par conséquent, nous nous attendons à ce que l'entreprise reste impliquée dans des controverses à l'avenir. Nous notons également que ses médicaments à bas prix apportent des avantages sociaux en facilitant l'accès aux médicaments. Après notre discussion téléphonique, l'analyste ESG a évalué la note START ESG de B de l'entreprise et a estimé qu'elle restait appropriée à l'heure actuelle, c'est pourquoi aucun changement n'a été apporté. Nous continuerons à surveiller les réponses de l'entreprise aux controverses en cours ainsi qu'à nous engager auprès d'elle en tant qu'investisseur obligataire.

## TRANSPARENCE

Nous nous efforçons de toujours assurer la transparence de nos activités d'engagement. Notre Politique d'engagement des actionnaires est disponible sur notre site web<sup>(54)</sup>. Elle comprend des informations sur notre processus d'engagement ainsi que des détails sur notre approche de la formulation de notre stratégie d'engagement annuelle.

En 2022, nous avons continué à fournir des rapports trimestriels sur nos activités dans ce domaine sur notre site web, dans le cadre de notre série de notes d'information « a quarter of active stewardship illustrated » (illustration d'un trimestre de responsabilité actionnariale active<sup>(55)</sup>). Ces rapports comprennent des statistiques sur l'engagement, ainsi que des études de cas sur nos participations en actions et en titres à revenu fixe et sur diverses régions.

Notre rapport sur notre responsabilité actionnariale est également l'occasion de détailler notre approche de l'engagement. Il fournit des informations sur la manière dont nous nous engageons, individuellement et en collaboration avec d'autres investisseurs, des statistiques sur l'engagement et des études de cas illustrant notre approche. Il indique également comment Carmignac intensifie ses engagements, notamment par le biais de la collaboration ou de l'utilisation de nos droits de vote.

Enfin, comme mentionné ci-dessus, nous avons également publié en janvier 2023 notre guide des attentes ESG qui fournit des précisions sur notre approche des trois thèmes ESG sur lesquels nous nous concentrons, à savoir Climat, Émancipation et Leadership, dans notre engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons.

(54) [https://carmidoc.carmignac.com/ESGEP\\_FR\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/ESGEP_FR_en.pdf)

(55) [https://www.carmignac.com/en\\_US/markets-and-outlook/flash-note/q3-2022-a-quarter-of-active-stewardship-illustrated-7869](https://www.carmignac.com/en_US/markets-and-outlook/flash-note/q3-2022-a-quarter-of-active-stewardship-illustrated-7869)







# COLLABORATIONS

## POURQUOI NOUS COLLABORONS

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont tous deux de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à une responsabilité actionnariale plus influente et plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer les entreprises dans lesquelles ils investissent sur les questions ESG importantes, notamment face à des risques systémiques et de marché.

En tant que gestionnaire d'actifs indépendant et actif représentant 32,1 milliards d'euros d'actifs sous gestion<sup>(56)</sup>, s'associer à d'autres investisseurs, souvent plus importants, peut s'avérer particulièrement utile pour donner plus de poids à notre engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons.

La collaboration peut être un moyen d'intensifier notre engagement auprès des entreprises. Dans le cas où l'engagement du dialogue en privé n'entraîne pas de changement de la part de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement, le fait de s'associer à d'autres investisseurs peut contribuer à exercer une pression supplémentaire sur l'entreprise pour quelle agisse conformément à une recommandation. À l'avenir, nous chercherons de plus en plus à utiliser la collaboration comme moyen d'intensifier notre stratégie d'engagement.

## NOTRE ADHÉSION À DES AFFILIATIONS

L'adhésion à des affiliations offre différents niveaux d'opportunités de collaboration et de participation. Lorsque nous devenons affiliés, nous veillons à ce que leur objectif et leur mission leur permettent de s'attaquer aux risques ESG importants et d'identifier les risques de marché ou systémiques, tels que le changement climatique par exemple. Notre politique est de rechercher la collaboration lorsque les intérêts sont alignés et que les objectifs sont fondés sur des questions importantes. Toute collaboration est effectuée conformément aux règles applicables en matière d'antitrust, de conflits d'intérêts et d'action de concert.

Carmignac est  
membre de **11**  
affiliations

## AFFILIATIONS SPÉCIFIQUES AUX CRITÈRES ESG

### NOM DE L’AFFILIATION

### OBJECTIF

### RÔLE DE CARMIGNAC



<https://www.climateaction100.org/>

Date de la signature : 27/10/2019

Une initiative menée par des investisseurs pour s’assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre dans le monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

Signataire. Carmignac collabore également à deux actions d’engagement de CA 100+. Nous prévoyons de fournir plus de détails sur notre implication à l’avenir.



<https://tobaccofreeportfolios.org/>

Date de la signature : 01/12/2019

Sa mission est d’informer, d’établir des priorités et de faire progresser le financement hors du secteur du tabac.

Supporter. Conformément à la pratique de longue date de Carmignac visant à exclure les entreprises productrices de tabac, nous avons formalisé en 2018 notre engagement à ne pas investir dans les sociétés impliquées dans la production de tabac, celles qui détiennent une participation importante dans de telles sociétés, ainsi que celles qui sont impliquées dans la distribution en gros du tabac (> 5 % du chiffre d’affaires de la société) ou dans la fourniture de composants de cigarettes, tels que les filtres (> 5 % du chiffre d’affaires de la société). Pour en savoir plus, veuillez consulter notre politique d’exclusion disponible sur notre site internet : [https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP\\_UK\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_UK_en.pdf)

## CADRES ESG

### NOM DE L’AFFILIATION

### OBJECTIF

### RÔLE DE CARMIGNAC



<https://www.unpri.org/>  
Date de la signature : 14/06/2012

Les PRI sont soutenus par les Nations Unies, mais n’en font pas partie. Ils encouragent les investisseurs à utiliser l’investissement responsable pour améliorer les performances et mieux gérer les risques. Ils collaborent également avec les décideurs politiques dans le monde, mais ne sont associés à aucun gouvernement.

Signataire. Les PRI exigent la publication annuelle d’informations concernant les activités de financement et l’intégration des critères ESG. Sur la base d’un rapport auto-rempli, Carmignac est notée sur des critères de durabilité. Dans l’attente des résultats de l’évaluation 2021, Carmignac est notée A+ dans les résultats de l’évaluation 2020 des PRI des Nations Unies pour les modules « Stratégie et gouvernance » et « Actions cotées - Incorporation ».



<https://www.fsb-tcfd.org/>  
Date de la signature : 05/01/2020

Le Conseil de stabilité financière a créé la TCFD afin d’améliorer et d’accroître la communication des informations financières relatives au climat.

Supporter. Dans le cadre de ses actions d’engagement, Carmignac encourage également les entreprises dans lesquelles elle investit à aligner leurs informations sur le cadre de la TCFD.

Outre les affiliations décrites ci-dessus, nous sommes membres des autres affiliations suivantes liées à la gestion d’actifs :

**European Fund and Asset Management Association (EFAMA)**



**The Investment Association (IA)**



**Association Française de la Gestion Financière (AFG)**



**Association of the Luxembourg Fund Industry (alfi)**



L’adhésion et la participation active aux affiliations nous permettent d’établir des relations de travail avec des acteurs essentiels du secteur de la finance dans le but d’améliorer le fonctionnement des marchés. Bien que ces organisations ne se concentrent pas uniquement sur les questions ESG, elles jouent également un rôle important dans ce domaine. Par exemple, Carmignac est représentée au Comité d’investissement responsable de l’EFAMA et l’association britannique IA dont le Comité de développement durable et d’investissement responsable.

## LA COLLABORATION EN PRATIQUE : NOTRE ENGAGEMENT AVEC PEMEX SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Comme indiqué en 2021, Carmignac est impliqué dans un engagement d'investisseur collaboratif avec la société pétrolière et gazière Petroleos Mexicanos ou PEMEX.

Carmignac est détenteur d'obligations de cette société entièrement détenue par l'État mexicain. Nous sommes présents dans un certain nombre de fonds à revenu fixe. Bien que nous jugions la société investissable d'un point de vue ESG, nous tenons compte également du nombre de controverses environnementales et sociales dans lesquelles l'émetteur est impliqué.

Le dialogue avec un émetteur quasi-souverain peut présenter des défis, car il peut être difficile pour les investisseurs d'exercer une influence effective sur ces entités. L'exercice d'engagement doit donc être adapté. L'approche que nous avons choisie pour notre engagement ESG auprès de l'entreprise consiste à tirer parti du poids combiné d'un groupe d'investisseurs internationaux réunis dans le cadre de l'initiative Climate Action 100+.

Les principales demandes faites à l'entreprise par le groupe d'investisseurs sont les suivantes :

- Plus de transparence sur les données, les politiques et les actions ESG. Nous avons également demandé que le rapport sur le développement durable soit disponible en anglais afin de garantir l'accès à l'information à une large base d'investisseurs internationaux ;
- Contrôle par le conseil d'administration de la stratégie ESG de l'entreprise ;
- Lutte contre les émissions de méthane liées au brûlage de gaz à la torche ;
- Fixation et divulgation des objectifs d'émission à court terme ;
- Traitement des controverses environnementales et sociales, en particulier celles liées à l'accident de Tlahuelilpan en 2019.

Étant donné que le dialogue avec l'entreprise est en cours, notre rapport sur les progrès accomplis en réponse aux demandes susmentionnées est limité. Nous publions les améliorations suivantes :

- Des échanges avec l'entité sur son approche ESG ont lieu régulièrement, ce qui est un progrès car un dialogue régulier est essentiel à toute stratégie d'engagement.
- L'émetteur a publié son rapport de développement durable 2021 en anglais.
- En ce qui concerne les émissions de méthane, l'émetteur a annoncé publiquement un partenariat avec l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA)<sup>(57)</sup>.

Nous continuons à dialoguer avec l'entreprise dans le cadre de cette initiative d'engagement collaboratif et à suivre les progrès réalisés. Compte tenu des nombreuses controverses dans lesquelles l'entreprise est impliquée, cet engagement collaboratif est important, sachant que notre examen du profil ESG des émetteurs que nous détenons dans notre portefeuille est continu.

## LES COLLABORATIONS QUE NOUS AVONS REJOINT EN 2022

Carmignac a le plaisir d'annoncer que nous avons rejoint les trois organismes ESG suivants en 2022. Ces nouvelles adhésions visent à renforcer notre approche active de l'actionnariat en joignant nos forces à celles d'autres investisseurs sur deux sujets ESG qui sont au cœur de notre engagement en tant qu'investisseur responsable : **le changement climatique** et **l'émanicipation**.



Le **groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique**<sup>(58)</sup> (IIGCC) : sa mission est de soutenir et de permettre à la communauté des investisseurs de réaliser des progrès significatifs et réels vers un avenir « net zéro » résilient d'ici 2030.



La **Workforce Disclosure Initiative**<sup>(59)</sup> (WDI) : elle vise à améliorer la transparence et la responsabilité des entreprises en matière de main-d'œuvre, à fournir aux entreprises et aux investisseurs des données complètes et comparables et à contribuer à augmenter le nombre d'emplois de qualité dans le monde.



PRI **Advance**<sup>(60)</sup> : il s'agit d'une initiative de responsabilité actionnariale pour les investisseurs afin qu'ils agissent sur les droits de l'homme et les questions sociales. Carmignac est fier de participer à cette initiative en tant qu'investisseur collaborateur.

(58) <https://www.iigcc.org/about-us/>

(59) <https://shareaction.org/investor-initiatives/workforce-disclosure-initiative>

(60) <https://www.unpri.org/investment-tools/stewardship/advance>





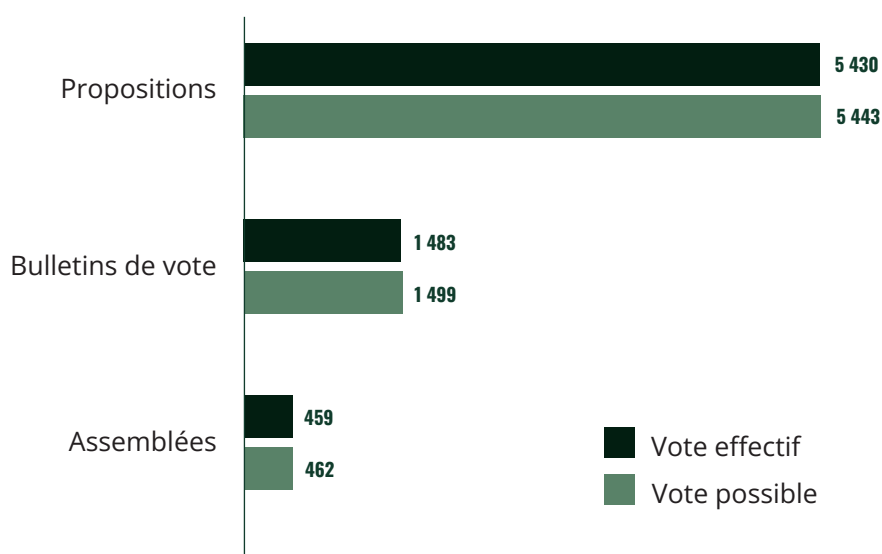
# VOTE

Carmignac estime que l'exercice effectif de notre responsabilité actionnariale ne se limite pas au dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous exerçons également notre actionnariat actif par le biais du vote par procuration conformément aux processus décrits dans notre Politique de vote<sup>(61)</sup>.

## NOTRE ENGAGEMENT À EXERCER NOS DROITS DE VOTE

Carmignac s'efforce d'exercer tous ses droits de vote en visant un taux de participation de 100 % sur l'ensemble de ses participations. En 2022, nous avons voté à **98%** des assemblées où nous détenions un droit de vote<sup>(62)</sup> sur **5 430** résolutions à **459** assemblées<sup>(63)</sup>.

### ACTIVITÉ DE VOTE EN 2022\*



\* Source : Carmignac à partir des données ISS.

(61) [https://carmidoc.carmignac.com/SRIVP\\_INT\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SRIVP_INT_en.pdf)

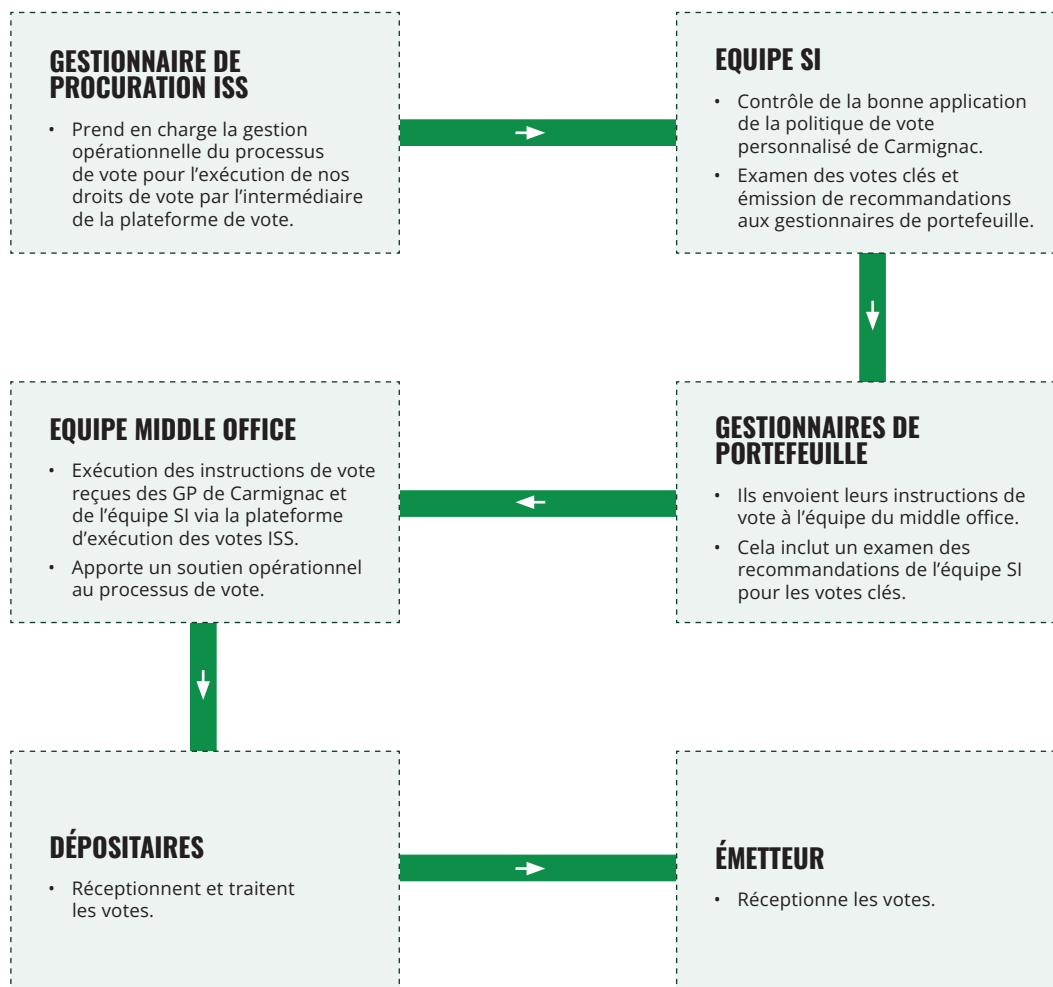
(62) Sur les dix assemblées d'actionnaires pour lesquelles nous n'avons pas voté, certaines étaient dues à des erreurs manuelles dans l'exécution des votes, d'autres étaient dues à une instruction de ne pas voter car il s'agissait d'assemblées d'actionnaires pour nos propres fonds.

(63) Source : Données Carmignac. Inclut tous les votes pour nos deux entités légales : Carmignac Gestion et Carmignac Gestion Luxembourg..

## POLITIQUE ET PROCESSUS DE VOTE

Notre Politique de vote s'applique de manière cohérente à toutes les entités du Groupe Carmignac dans l'ensemble de nos positions en actions et en obligations.

### VOTE DES ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES



L'équipe du middle office, les analystes en investissement, les gestionnaires de portefeuille (GP) et l'équipe SI travaillent en collaboration pour assurer l'exercice efficace des droits de vote exprimés au nom de nos clients.

Afin d'assurer la cohérence de nos décisions de vote dans toutes nos positions et compte tenu de notre engagement envers nos clients à encourager les entreprises dans lesquelles nous investissons à adopter des principes et un comportement solides en matière de questions ESG, nous avons décidé de nous appuyer sur les principes énoncés dans la Politique de durabilité définie par notre mandataire, Institutional Shareholder Services (ISS).



En 2022, nous avons renforcé notre processus de vote en nous détachant d'une dépendance exclusive à l'égard des recommandations de la Politique de durabilité d'ISS. L'équipe SI de Carmignac a introduit un système de catégorisation pour garantir l'examen manuel de tous les « votes clés » (c'est-à-dire les votes pour nos principales participations et lorsqu'une recommandation contre la direction est émise en vertu de la politique de durabilité d'ISS), comme décrit dans notre politique de vote. Cela garantit un niveau supplémentaire d'informations et d'expertise précieuses pour ces votes.

Des facteurs complémentaires sont pris en compte par l'équipe SI dans ses recommandations ainsi que par les GP pour leur décision de vote finale, tels que l'engagement, la recherche par des tiers ou d'autres considérations, comme les circonstances particulières d'une entreprise.

Au cours de l'année 2022, l'équipe IS a également élaboré des lignes directrices de vote de Carmignac, qui seront mises en œuvre à partir de janvier 2023. Il s'agit d'une amélioration significative de notre approche du vote et de notre engagement en faveur d'une gestion active. Nous fournissons des détails à ce sujet ci-dessous.

Les Gestionnaires de portefeuille sont responsables en dernier ressort de la décision de vote. Une fois la décision de vote prise par le GP, il la communique par courrier électronique à notre équipe du middle office qui est responsable de l'exécution correcte de tous les votes.

Notre équipe de middle office apporte un soutien important à l'équipe SI dans la mise en place du processus de vote et l'exécution des votes. L'équipe du middle office est responsable de :

- Mettre en place le processus de vote pour les nouveaux fonds dans le cadre de sa participation aux lancements de fonds.
- Veiller à ce que les processus adéquats soient en place pour permettre le vote sur tous les marchés où nous sommes habilités à voter. Cela inclut par exemple la mise en place d'une procuration pour permettre l'exercice des droits de vote.
- L'exécution des votes demandés par les GP. Cela se fait par l'envoi des instructions de vote ainsi que par la saisie des justifications de vote sur la plateforme ISS ProxyExchange. Pour les quelques votes qui ne peuvent être exprimés électroniquement via la plateforme ProxyExchange, l'équipe du middle office effectue manuellement l'envoi des instructions de vote.
- L'équipe délègue le suivi de nos actions et de nos droits de vote à notre dépositaire. Nos positions sont envoyées quotidiennement par notre dépositaire à ISS, afin de s'assurer que nos positions sont à jour. Notre dépositaire certifie nos positions et en conséquence le nombre de nos droits de vote.

## FRANCHIR UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS NOTRE APPROCHE DU VOTE EN 2023

S'appuyant sur notre approche consolidée du vote en 2022, Carmignac a eu le plaisir d'introduire ses lignes directrices en matière de vote en 2023, applicables à tous nos fonds.

Il s'agit d'une étape importante dans notre approche de la responsabilité actionnariale. Ces lignes directrices ont été élaborées dans le respect de nos attentes en matière d'ESG, notamment en ce qui concerne les trois thèmes que sont le climat, l'émancipation et le leadership.

Afin de nous assurer que les sociétés dans lesquelles nous investissons, ainsi que nos clients, comprennent nos attentes et nos lignes directrices en matière de vote, nous avons publié, parallèlement au lancement de notre politique de vote personnalisée, un document intitulé « Carmignac's ESG Expectations: a guide for our investee companies »<sup>(64)</sup> (les attentes de Carmignac en matière d'ESG : un guide pour les sociétés dans lesquelles nous investissons). Ce document présente nos attentes concernant nos trois thèmes ESG de prédilection ainsi que les lignes directrices de vote de Carmignac. Nous avons la possibilité de voter contre la direction des sociétés dans lesquelles nous investissons si elles ne s'alignent pas sur nos attentes énoncées dans ce document.

Un résumé de nos lignes directrices en matière de vote figure également dans notre Politique de vote. Nous détaillons ci-dessous les sujets pour lesquels nous avons établi des lignes directrices :

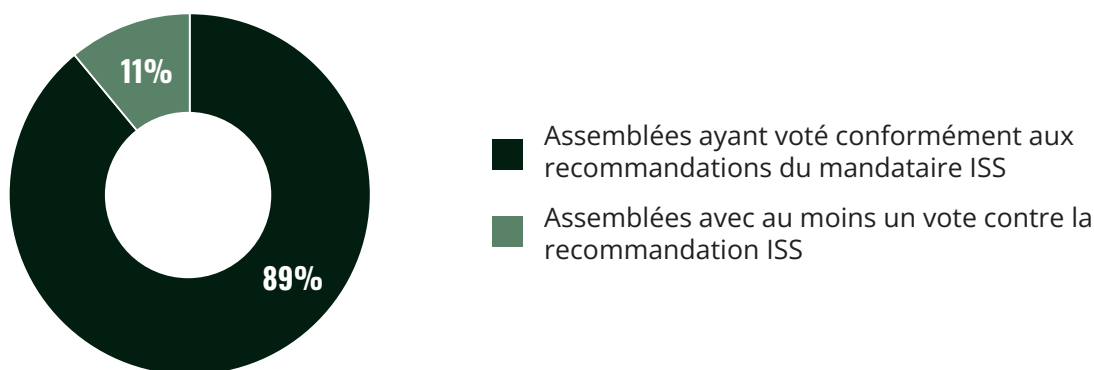


## RECOURS À DES MANDATAIRES

Depuis 2015, Carmignac utilise les services du prestataire externe de vote par procuration, ISS, pour sa recherche et son analyse relatives au vote, ainsi que pour l'exécution des votes. Comme expliqué dans ce rapport et dans notre Politique de vote, nous ne suivons pas toujours les recommandations d'ISS dans le cadre de sa politique de développement durable.

En 2022, **11%** (2021: 9%) des assemblées auxquelles nous avons voté ont eu au moins un vote contre les recommandations d'ISS :

### ASSEMBLÉES AYANT VOTÉ CONFORMÉMENT / CONTRAIREMENT AUX RECOMMANDATIONS D'ISS\* EN 2022



Une revue annuelle de l'organisation de notre mandataire (par exemple, la composition des équipes de recherche), de la qualité de ses recherches et des développements futurs concernant les données relatives au vote par procuration a lieu lors d'une réunion de due diligence. Sont présents à ces réunions des représentants de notre mandataire, des membres de l'équipe d'investissement responsable (parmi lesquels notre Head of Sustainable Investment) et des membres de notre équipe de middle office qui sont responsables de la bonne exécution de nos votes via la plateformes ProxyExchange d'ISS.

Nous n'attendons pas notre réunion annuelle de due diligence pour fournir un feedback à ISS. Notre feedback est continu tout au long de l'année et est effectué au fur et à mesure que les problèmes surviennent. Les problèmes identifiés peuvent concerner, par exemple, le calendrier de réalisation de la recherche ou tout autre problème opérationnel.

## PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

Afin d'assurer une gestion efficace du portefeuille, de générer du capital ou des revenus supplémentaires pour les fonds, et/ou de protéger ses actifs et ses passifs, chaque fonds peut utiliser des techniques et des instruments impliquant des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire, tels que des opérations de prêt et d'emprunt de titres.

Carmignac a mis en place un modèle qui génère des revenus supplémentaires pour les fonds sans impact sur la gestion du fonds. En particulier, un ordre de vente émanant d'un gestionnaire de portefeuille déclenche un rappel automatique du titre prêté afin de régler la transaction dans les meilleurs délais. Le fonds peut donc rappeler des titres à tout moment. Le suivi de cette activité reste sous la supervision sous la surveillance des divisions Middle-Office Funds et Trading Desk de Carmignac Gestion.

Afin de s'assurer que nous votons sur toutes nos positions, la politique de Carmignac est de rappeler tous les titres pour voter sur tous les points du scrutin. Nous sommes en mesure d'effectuer un rappel quotidien sur chaque position.

## CHERCHER À ATTÉNUER LES VOTES VIDES

En tant qu'investisseur actif, il nous arrive de conserver une position dans un émetteur jusqu'après la date d'enregistrement d'une assemblée d'actionnaires, mais de nous en défaire avant la tenue de l'assemblée. Bien que cela reste un cas de figure rare, notre politique prévoit que notre équipe de middle office donne manuellement une instruction de « ne pas voter » via la plateforme ISS ProxyExchange et enregistre la raison de cette instruction. Cela permet d'éviter le « vote vide », selon lequel nous serions légalement autorisés à voter sans avoir d'intérêt économique.

## VOTE AUX ASSEMBLÉES DES DÉTENTEURS D'OBLIGATIONS

En 2022, nous avons voté à la totalité de nos assemblées des obligataires.

Les votes des détenteurs d'obligations ont généralement lieu lors d'assemblées extraordinaires d'actionnaires et portent sur des questions financières. Par conséquent, nous n'adoptons pas d'approche **politique, mais plutôt au cas par cas.**

**En ce qui concerne les votes sur les actions, le GP est responsable de la décision de vote. Les GP peuvent demander l'avis de l'équipe SI s'ils le jugent approprié, ou l'équipe SI peut juger nécessaire d'aider** le GP sur la question. L'exécution des votes des détenteurs d'obligations est prise en charge par notre équipe de middle office et s'effectue via la plateforme ISS ProxyExchange.

Par exemple, pour l'assemblée des détenteurs d'obligations de **European company Channel Link Enterprises Finance**, il nous a été demandé de voter sur des amendements aux conditions des obligations émises. L'amendement proposé n'a pas suscité d'inquiétude de la part du GP. Il nous a également été demandé d'approuver l'option permettant à l'émetteur d'organiser à l'avenir des assemblées de détenteurs d'obligations de manière virtuelle, plutôt que d'organiser des assemblées de détenteurs d'obligations de manière électronique. Bien que nous soyons généralement opposés à la pratique des réunions uniquement virtuelles dans le

contexte des assemblées d'actionnaires, nous avons estimé que cette proposition était justifiée dans ce contexte, étant donné que le niveau d'échange attendu pour une assemblée de détenteurs d'obligations n'est pas le même que pour une assemblée d'actionnaires. Le GP a approuvé la recommandation de l'équipe SI de soutenir la proposition.

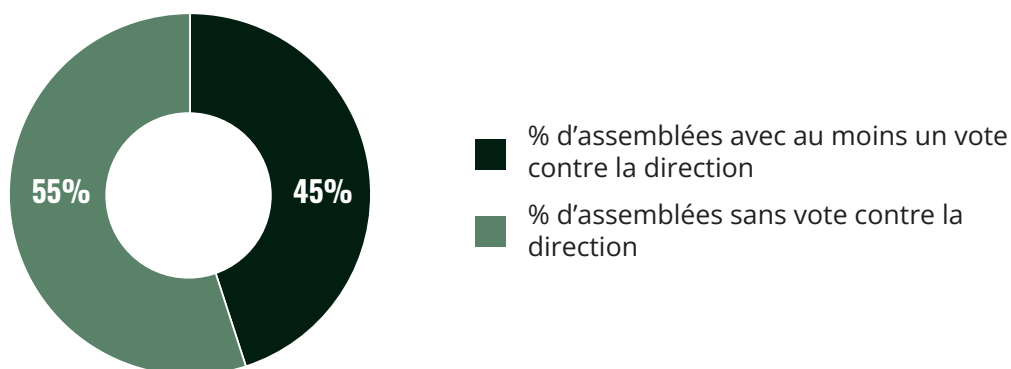
## FOCUS SUR NOTRE ACTIVITÉ DE VOTE

Conformément à notre engagement en faveur de l'actionariat actif, chez Carmignac, nous prenons au sérieux notre responsabilité d'exercer nos droits de vote. Nous pouvons voter contre la direction d'une société lorsque :

- Nous avons engagé le dialogue avec une entreprise et nous décidons d'intensifier notre engagement ;
- La politique ou le comportement d'une entreprise ne répond pas à nos attentes minimales sur les questions ESG dans le cadre de notre politique de vote.

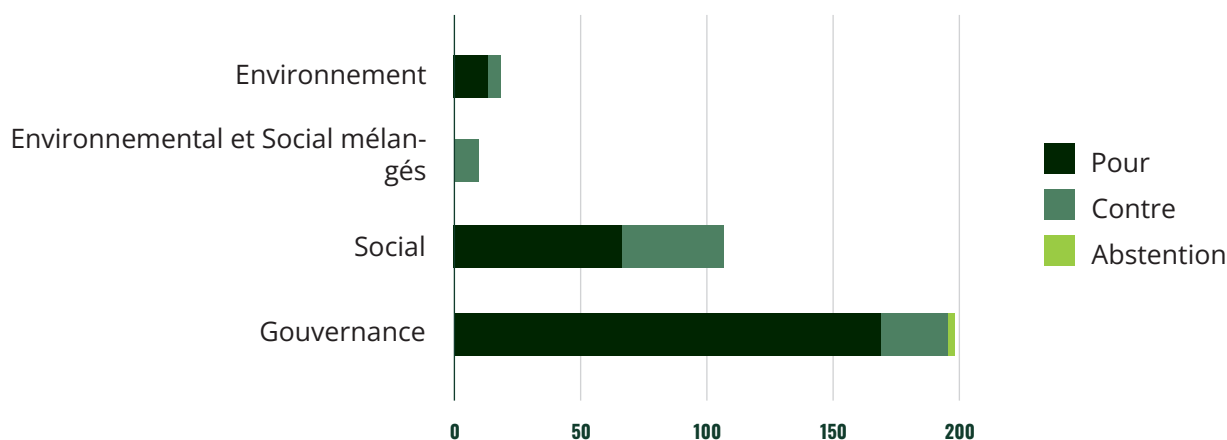
En 2022, Carmignac a voté contre la direction de nos sociétés en portefeuille au moins une fois lors de **55%** (2021: 41%) des assemblées auxquelles nous avons participé.

### 2022 VOTES POUR / CONTRE LA DIRECTION EN ASSEMBLÉE\*



Un nombre croissant d'investisseurs ont utilisé leur droit de présenter des propositions d'actionnaires durant la saison 2022 des assemblées générales, et Carmignac a soutenu bon nombre de ces propositions conformément à notre politique de vote. Nous avons voté en faveur de **250** propositions d'actionnaires en 2022. Cela représente un vote de soutien à **75 %** (2021 : 73%) des propositions d'actionnaires que nous avons votées.

## RÉSOLUTIONS D'ACTIONNAIRES VOTÉES EN 2022



## LE VOTE EN PRATIQUE : ÉTUDES DE CAS

Les études de cas ci-dessous ont été choisies sur la base d'une sélection d'assemblées d'actionnaires que nous considérons comme des votes importants en 2022. Elles nous permettent également d'illustrer plus en détail le processus qui sous-tend notre processus interne de prise de décision en matière de vote. Toutes nos décisions de vote, y compris les instructions et les justifications de vote, sont documentées sur la plateforme d'exécution des votes de notre fournisseur de services de vote par procuration ISS, ProxyExchange.



**Sujet de la résolution :** Climat

**Nom de l'entreprise objet du vote et secteur :** TotalEnergies, Pétrole et gaz

**Région :** Europe

**Enjeu :** Lors de l'assemblée générale de 2022<sup>(65)</sup>, le conseil d'administration a soumis au vote des actionnaires le plan d'action pour le développement durable et la transition climatique<sup>(66)</sup> de l'entreprise au vote de ses actionnaires.

Carmignac estime que le changement climatique constitue une menace existentielle pour la planète et ses habitants. Il représente également une source majeure de risque systémique pour nos économies et les marchés financiers. En tant que thème ESG clé pour Carmignac, nous attendons de chaque entreprise dans laquelle nous investissons qu'elle atténue son impact sur l'environnement et comprenne les conséquences du changement climatique sur ses activités et opérations. Nous l'encourageons à contribuer au développement d'une économie plus sobre en carbone, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

Dans le cadre de notre stratégie d'engagement, Carmignac s'est engagé avec la société dans les mois précédant le vote (en novembre 2021) sur le thème de sa stratégie de transition énergétique.

Ce vote clé a été examiné par l'équipe SI qui a analysé les divulgations et les engagements de la société sur la transition climatique et nos attentes<sup>(67)</sup> sur ce sujet. Nous avons pris en compte l'augmentation de la production annoncée et les nouveaux sites de production, le niveau de divulgation des objectifs absolus de réduction du périmètre 3, la robustesse du plan de l'entreprise et son alignement avec l'ambition Net Zero d'ici 2050 en ligne avec l'objectif de Paris.

\* Source : Carmignac à partir des données ISS.

(65) Tenue le 25 mai 2022. (66) Résolution 16 - Approbation du plan de développement durable et de transition climatique de la Société, AGM du 25 mai 2022.

(67) Pour plus d'informations, veuillez vous référer à notre document sur les attentes ESG.



**Résultat et prochaines étapes :** Le GP a suivi la recommandation de vote raisonnée de l'équipe SI et Carmignac a voté contre la proposition de la direction. 11% des actionnaires votants de la société ont voté contre la résolution<sup>(68)</sup>. Après le vote, nous avons engagé une discussion avec la société en juin sur la question, notamment en expliquant notre vote contre la résolution<sup>(68)</sup> ainsi que nos attentes et les améliorations que nous souhaiterions que l'entreprise apporte. Nous avons à nouveau discuté en 2023 avec le président et le directeur général de l'entreprise préalablement à notre vote à l'assemblée générale des actionnaires.

**Sujet de la résolution :** L'apparition de votes « say on climate » a été l'un des points forts de la saison des votes 2021. Son approche est similaire à celle du « say on pay », qui existe depuis longtemps dans le paysage des assemblées générales des actionnaires et est utilisé par les entreprises pour soumettre régulièrement à l'approbation des actionnaires les enveloppes de rémunération des administrateurs exécutifs. Nous avons vu en 2021 diverses propositions « say on climate ». Elles sont présentées par la direction de l'entreprise ou par les actionnaires eux-mêmes et donnent généralement la possibilité aux actionnaires de se prononcer régulièrement (c'est-à-dire approuver ou désapprouver) sur les plans de transition climatique de l'entreprise.



**Sujet de la résolution :** Émancipation

**Nom de la société et secteur :** Amazon, Consommation discrétionnaire

**Région :** Amérique du nord

**Enjeu :** Lors de l'assemblée générale annuelle de 2022<sup>(69)</sup>, 15 résolutions ont été déposées par les actionnaires. Il s'agit notamment de la résolution suivante, liée à notre thème ESG central de l'autonomisation :

- Résolution 16 : commissioner un audit indépendant sur les conditions de travail.

Notre engagement en personne avec l'entreprise un mois avant l'AGA nous a aidés à comprendre les mesures prises par l'entreprise pour améliorer son approche des questions sociales et environnementales et a contribué à éclairer notre décision de vote. Ce fut également l'occasion de fournir un retour d'information à l'entreprise, notamment sur le décalage entre ses actions et les problèmes perçus sur le front social.

L'équipe SI a recommandé aux GP de soutenir la résolution 16 qui demandait que le conseil d'administration de l'entreprise commande un audit et un rapport indépendants sur les conditions de travail et le traitement des travailleurs de l'entrepôt de l'entreprise. Nous pensons que ce sujet pose actuellement des risques en termes de réputation ainsi que des risques opérationnels liés à un réservoir de main-d'œuvre plus limité, à une rotation élevée du personnel et à un coût élevé de la main-d'œuvre.

Bien que notre engagement auprès de l'entreprise nous ait permis de mieux comprendre les mesures qu'elle prend pour améliorer les conditions de travail, nous pensons qu'un audit par une tierce partie augmenterait la transparence sur ce sujet et aiderait les parties prenantes ainsi que l'entreprise à évaluer la question de manière plus précise.

**Résultat et prochaines étapes :** Les GP ont suivi la recommandation de l'équipe SI sur cette résolution. Carmignac a soutenu 7 des 15 résolutions environnementales et sociales présentées par les actionnaires, y compris la résolution 16. Bien qu'aucune de ces résolutions n'ait obtenu une approbation suffisante de la part des actionnaires pour être adoptée, nous continuons à surveiller les pratiques ESG de la société et à nous engager auprès d'elle.

**Sujet de la résolution :** Leadership

**Nom de l'entreprise objet du vote et secteur :** Dabur India, produits de consommation de base

**Région :** Asie du sud

**Enjeu :** En août 2022, avant de voter à l'assemblée générale annuelle (AGA)<sup>(70)</sup>, nous avons contacté l'entreprise pour obtenir des éclaircissements sur son plan de rémunération des cadres. L'explication de l'entreprise a conduit à un vote de soutien pour les deux résolutions sur la rémunération<sup>(71)</sup> à l'ordre du jour de l'AGA. Nous avons toutefois voté contre la présence d'un représentant de la famille au conseil d'administration de l'entreprise<sup>(72)</sup> pour exprimer nos inquiétudes quant au faible niveau d'indépendance du conseil d'administration.





À la suite de notre vote, nous nous sommes engagés auprès de l'entreprise à fournir un retour d'information sur ces deux sujets. En septembre 2022, nous avons organisé un appel vidéo avec les représentants des relations avec les investisseurs de l'entreprise. En ce qui concerne la rémunération des dirigeants, nous avons demandé plus de transparence sur les primes d'intéressement à long terme ainsi que plus de clarté sur les différents éléments de l'enveloppe salariale. Nous avons indiqué à l'entreprise que nous souhaiterions qu'un lien clair soit établi entre les niveaux de rémunération et les performances.

En ce qui concerne l'indépendance du conseil d'administration, la lenteur du renouvellement du conseil signifie que seulement 29% du conseil était considéré comme indépendant à la date de l'AGA. Nous considérons que ce niveau est faible, même pour une société contrôlée pour laquelle nous attendons un taux d'indépendance<sup>(73)</sup> de 33 % minimum. Nous nous félicitons de la présence d'une femme au sein du conseil d'administration et demandons à l'entreprise de continuer à accroître la diversité des genres au sein du conseil d'administration. L'entreprise a pris acte de nos commentaires et a expliqué qu'elle était en train de renouveler le conseil d'administration, mais que ces changements prennent du temps.

Enfin, nous avons discuté avec l'entreprise de nos attentes en matière d'engagements et du reporting sur le développement durable. En particulier, tout en saluant son objectif ambitieux de neutralité carbone d'ici 2040, nous lui avons demandé de fournir une feuille de route dans le rapport de l'année prochaine. Nous avons trouvé que les informations communiquées par l'entreprise sur la gouvernance, l'environnement et les questions sociales étaient insuffisantes et nous avons demandé à l'entreprise de faire preuve de plus de transparence.

**Résultat et prochaines étapes :** À la suite de notre discussion et après avoir examiné le dossier avec l'analyste principal, nous avons décidé d'abaisser la note de gouvernance de l'entreprise ainsi que sa note globale dans notre outil interne de notation ESG, START<sup>(74)</sup>, afin de refléter notre évaluation des pratiques de l'entreprise. Nous continuerons à suivre l'évolution de ses pratiques, en particulier en ce qui concerne la transparence et le reporting.

## IMPLIQUER NOS CLIENTS

Carmignac gère l'activité de vote pour l'ensemble de nos fonds.

Nous restons ouverts aux commentaires de nos clients sur la manière d'améliorer notre politique de vote, ainsi qu'à la discussion de leurs préférences concernant notre approche et nos attentes sur les sujets ESG et les résolutions des assemblées générales. Le vote étant essentiel à l'exercice efficace de nos responsabilités de gestion, nous pensons que l'exercice de notre stratégie d'engagement est plus efficace si nous conservons la possibilité de voter aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles nous investissons. En outre, compte tenu de notre taille relativement modeste, il est logiquement plus efficace d'exercer tous les droits de vote dans le même sens. Toutefois, si un client exprime le souhait de décider de l'utilisation de ses propres droits de vote, nous examinerons sa demande et nous nous efforcerons d'y répondre dans la mesure du possible. Veuillez noter qu'à l'heure actuelle, tous nos clients votent conformément à la politique de vote de Carmignac et à ses lignes directrices.

## TRANSPARENCE

Une autre façon d'impliquer nos clients dans notre activité de vote est d'être transparent et de poursuivre nos efforts dans ce domaine :

(73) Conformément à nos attentes en matière d'ESG. (74) Le système ESG propriétaire START combine et agrège les indicateurs ESG des principaux fournisseurs de données du marché. Étant donné le manque de normalisation et de communication de certains indicateurs ESG par les entreprises publiques, tous les indicateurs pertinents ne peuvent pas être pris en considération. START est un système centralisé qui permet à Carmignac d'exprimer ses propres analyses et points de vue sur chaque société, indépendamment des données externes agrégées, si celles-ci sont incomplètes. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique d'intégration ESG : [https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP\\_INT\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_INT_en.pdf).



Nous détaillons dans notre Politique de vote nos nouvelles Lignes directrices en matière de vote, qui peuvent donner lieu à un vote contre la direction des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Le Groupe de gouvernance ESG de Carmignac a décidé d'aller plus loin dans la divulgation de nos décisions de vote grâce au lancement prochain, en 2023, d'une page web dédiée à l'ensemble de nos décisions de vote. Cette page sera disponible sur le site Internet de Carmignac consacré à l'investissement durable<sup>(75)</sup>. Bien que nous fournissions déjà des rapports PDF contenant toutes les instructions de vote au niveau des résolutions émises par nos deux entités juridiques (Carmignac Gestion et Carmignac Gestion Luxembourg), cette nouvelle page web offre une approche plus conviviale de la consultation de nos données de vote. Pour les fonds labellisés ESG et les fonds relevant de l'article 9, les parties prenantes intéressées peuvent également sélectionner le fonds qui les intéresse sur notre site web et accéder à toutes les instructions de vote exprimées sur toutes les positions du fonds. Enfin, conformément aux règles de labellisation ESG des fonds, nous continuons à fournir des statistiques annuelles sur les fonds individuels dans nos pages sur les fonds individuels<sup>(76)</sup>.

Nous continuons à fournir des rapports trimestriels sur l'activité de vote sur notre site web, dans le cadre de notre série de notes d'information « a quarter of active stewardship illustrated »<sup>(77)</sup>.

À l'issue de la saison de vote par procuration 2022, l'équipe SI a publié une note<sup>(78)</sup> (« *Investor of conviction, investor of action: takeaways from the 2022 voting season* ») sur notre site Internet pour commenter les faits marquants de la saison de vote et rendre compte de la manière dont Carmignac a voté lors des assemblées d'actionnaires des sociétés dans lesquelles nous investissons.

(75) [https://www.carmignac.com/en\\_US/sustainable-investment/overview](https://www.carmignac.com/en_US/sustainable-investment/overview)

(76) Applicable to funds with an ESG label only.

(77) [https://www.carmignac.com/en\\_US/markets-and-outlook/flash-note/q3-2022-a-quarter-of-active-stewardship-illustrated-7869](https://www.carmignac.com/en_US/markets-and-outlook/flash-note/q3-2022-a-quarter-of-active-stewardship-illustrated-7869)

(78) [https://www.carmignac.com/en\\_US/markets-and-outlook/flash-note/investor-of-conviction-investor-of-action-takeaways-from-the-2022-voting-season-7201](https://www.carmignac.com/en_US/markets-and-outlook/flash-note/investor-of-conviction-investor-of-action-takeaways-from-the-2022-voting-season-7201)





## **ANNEXE: REPORTING CONFORME AUX PRINCIPES DU RAPPORT 2020 SUR LA RESPONSABILITÉ ACTIONNAIRE DU CONSEIL BRITANNIQUE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (FINANCIAL REPORTING COUNCIL)**

Le rapport de gestion 2022 de Carmignac est notre rapport le plus complet, détaillant notre approche de la gestion et nos récentes activités liées à l'ESG. Il vise à s'aligner sur les meilleures pratiques en matière de reporting et sur les attentes du rapport 2020 UK Stewardship Report du FRC. Pour faciliter la lecture et l'identification de notre alignement sur les principes du Stewardship Code 2020 du Royaume-Uni, nous avons résumé dans le tableau ci-dessous les 12 principes ainsi que les sections de ce rapport qui témoignent de notre alignement sur les principes de ce code de responsabilité actionnariale.

<b>Principes du UK Stewardship Code 2020</b>	<b>L'alignement de Carmignac sur les principes du Code</b>
<b>PRINCIPE 1 - L'objectif, les convictions en matière d'investissement, la stratégie et la culture des signataires permettent une gestion qui crée une valeur à long terme pour les clients et les bénéficiaires, conduisant à des avantages durables pour l'économie, l'environnement et la société.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant-propos par Edouard Carmignac</li> <li>• Notre approche de la responsabilité actionnariale - à propos de Carmignac</li> </ul>
<b>PRINCIPE 2 - La gouvernance, les ressources et les incitations des signataires soutiennent l'intendance.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notre approche de la responsabilité actionnariale - Notre structure et gouvernance</li> <li>• Intégration - Recours à des fournisseurs externes de données ESG</li> </ul>
<b>PRINCIPE 3 - Les signataires gèrent les conflits d'intérêts afin de faire passer en premier les intérêts des clients et des bénéficiaires.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notre approche de la responsabilité actionnariale - Notre politique en matière de conflits d'intérêts: identification, atténuation et gestion</li> </ul>
<b>PRINCIPE 4 - Les signataires identifient les risques systémiques et à l'échelle du marché et y répondent afin de promouvoir le bon fonctionnement du système financier.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notre approche de la responsabilité actionnariale - Carmignac, risk managers</li> <li>• Engagement</li> <li>• Collaborations</li> <li>• Voting</li> </ul>
<b>PRINCIPE 5 - Les signataires révisent leurs politiques, assurent leurs processus et évaluent l'efficacité de leurs activités.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notre approche de la responsabilité actionnariale - Notre structure et gouvernance</li> <li>• Notre approche de la responsabilité actionnariale - Nos politiques ESG</li> <li>• Engagement - Carmignac's approach to engagement</li> </ul>
<b>PRINCIPE 6 - Les signataires tiennent compte des besoins des clients et des bénéficiaires et leur communiquent les activités et les résultats de leur action de responsabilité actionnariale et de leur investissement.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant-propos par Edouard Carmignac</li> <li>• Notre approche de la responsabilité actionnariale - à propos de Carmignac - Nos politiques ESG</li> <li>• Engagement - L'approche de Carmignac en matière d'engagement</li> <li>• Vote - Impliquer nos clients</li> </ul>
<b>PRINCIPE 7 - Les signataires intègrent systématiquement les enjeux de responsabilité actionnariale dans l'investissement, y compris les questions environnementales, sociales et de gouvernance significatives, ainsi que le changement climatique, dans l'exercice de leurs responsabilités.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notre approche de la responsabilité actionnariale - à propos de Carmignac</li> <li>• Intégration</li> <li>• Engagement</li> </ul>
<b>PRINCIPE 8 - Les signataires contrôlent et demandent des comptes aux gestionnaires et/ou aux prestataires de services.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration - Recours à des fournisseurs externes de données ESG</li> <li>• Vote - Politique et processus de vote</li> </ul>
<b>PRINCIPE 9 - Les signataires s'engagent avec les émetteurs à maintenir ou à améliorer la valeur des actifs.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement</li> <li>• Collaborations</li> </ul>
<b>PRINCIPE 10 - Les signataires participent, si nécessaire, à un engagement collaboratif pour influencer les émetteurs.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborations</li> </ul>
<b>PRINCIPE 11 - Les signataires, si nécessaire, intensifient l'approche de responsabilité actionnariale pour influencer les émetteurs.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement</li> <li>• Collaborations</li> <li>• Vote</li> </ul>
<b>PRINCIPE 12 - Les signataires exercent activement leurs droits et responsabilités.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vote</li> </ul>



## **AVERTISSEMENT**

Le présent document est un document publicitaire. Source Carmignac 28/04/2023. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Les informations figurant dans le présent document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Au Royaume-Uni, cet article a été préparé par Carmignac Gestion et/ou Carmignac Gestion Luxembourg. Il est distribué au Royaume-Uni par Carmignac Gestion Luxembourg UK Branch (immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro FC031103, après obtention du visa de la CSSF du 10.06.2013).



**CARMIGNAC GESTION**

24 place Vendôme, 75001 Paris, France  
Tél. : (+33) 01 42 86 53 35  
Société de gestion d'investissement  
approuvée par l'AMF. Société anonyme  
au capital social de 15 000 000 €  
RCS Paris B 349 501 676.

**CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG**

City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg  
Tél. : (+352) 46 70 60 1  
Filiale de Carmignac Gestion - société de gestion de fonds  
d'investissement agréée par la Commission de Surveillance  
du Secteur Financier (CSSF). Société anonyme au capital  
social de 23 000 000 €, RC Luxembourg B 67 549.